

RELATIONS ÉCONOMIQUES DE LA BASSE ANDALOUSIE AVEC LE MAROC ATLANTIQUE (MILIEU DU XV^e - MILIEU DU XVI^e SIÈCLE)

Bernard ROSENBERGER

Université de Paris VIII

Après l'établissement, dans les dernières années du XIII^e siècle, d'une ligne de navigation par le Détroit entre la Méditerranée et l'Europe du nord, l'Atlantique s'est ouvert largement, et pas seulement en direction des Flandres ou de l'Angleterre. En 1291, les frères Vivaldi se sont aventurés vers le sud. Au milieu du XIV^e siècle, les Canaries ont été redécouvertes et des navigateurs à la recherche de profits y ont fait des voyages, souvent à partir des ports d'Andalousie. La pêche a connu un développement considérable dans des eaux particulièrement riches, le long des côtes marocaines jusque vers l'archipel canarien; école de navigation et moyen de faire connaissance avec les rivages africains, elle a frayé la voie au commerce.¹

Au XV^e siècle, la vigueur de l'économie andalouse, le rattachement administratif et économique des Canaries à la Castille, la crise politique du royaume mérinide et l'installation des Portugais sur le Détroit, puis sur le littoral atlantique du Maroc ont créé des conditions nouvelles pour le développement des relations entre les ports de Basse Andalousie et le Maroc atlantique. Une étude des relations entre les pays de la couronne de Castille et le Maroc aux XV^e et XVI^e siècles serait du plus grand intérêt, mais la documentation qui s'y rapporte est loin d'être connue entièrement et se trouve dispersée. Différentes publications ont contribué ces dernières années à une meilleure connaissance de certains aspects du sujet et ont permis de dégager quelques perspectives ou de rectifier des idées reçues.² Si l'on ne sait pas quelles ont pu être

¹ RUMEU DE ARMAS, A., «Las pesquerías españolas en la costa de África (siglos XV- XVI)», *Hispania*, CXXX, 1975, pp. 295-319.

² LADERO QUESADA, M. A., «Almojarifazgo sevillano y comercio exterior de Andalucía en el siglo XV», *Anuario de Historia económica y social*, t. II, 1969, pp. 69-116; ID., «Unas cuentas de Cádiz (1485-1486)», *Cuadernos de Historia Medieval*, t. II-III, 1977-1975, pp. 85-120. RUMEU DE ARMAS, A., *Cádiz metrópoli del comercio con África en los siglos XV y XVI*, 1976. SÁNCHEZ HERRERO, J., «Cádiz plaza del comercio de esclavos a finales del siglo XV», *Gaules*, t. V, 1980, pp. 77-85; ID., «Corsarios y piratas entre los comerciantes gaditanos durante la segunda mitad del siglo XV», *Estudios de Historia y de Arqueología medievales*, t. III-IV, 1984, pp. 93-118. LÓPEZ DE COCA, J. E., «Relaciones mercantiles

les conséquences de l'occupation par la Castille du Bas Guadalquivir sur les relations économiques qui unissaient les deux rives (*'Adwatayn*) des empires almoravide et almohade, on a mis en évidence la nécessité des échanges, autant que leur difficulté et l'ingéniosité déployée pour la résoudre, entre les deux rives de la Mer d'Alboran, après la conquête de Grenade: la nouvelle situation politique n'a pas pu annuler des rapports économiques anciens.³ Le rôle des Italiens, des Génois en particulier a, depuis longtemps, attiré l'attention et fait l'objet de nombreuses études.⁴ Nous les laisserons de côté pour nous attacher plus particulièrement aux marchands andalous, sujets de la Castille, et, en nous limitant encore, à ceux qui naviguent dans l'Atlantique, des ports de la Basse Andalousie vers le littoral marocain. De Málaga et des autres ports méditerranéens, en effet, les marchands se dirigent presque toujours vers les côtes du Maroc du nord, de l'Algérie et de la Tunisie actuelles. Mais les situations ont changé, bien entendu, selon les lieux et selon les époques, en fonction des évolutions économiques et politiques des partenaires.

I. DU DÉTROIT AU CAP BOJADOR: PLACES PORTUGAISES ET PORTS MUSULMANS

A partir de 1471, on est amené à distinguer plusieurs secteurs dans le littoral atlantique du Maroc: les situations politiques, les ressources économiques, les intérêts en présence diffèrent.

Le premier, le plus nettement délimité, est la Tingitane où les Portugais occupent Ceuta depuis 1415, Alcacer Ceguer depuis 1458, Arzila et Tanger depuis 1471. Leur autorité sur les tribus voisines, bien que reconnue à cette date par le sultan de Fès, passe difficilement dans les faits. Cet *Algarve d'alem Mar*, montagneux et assez pauvre, n'offre par lui-même guère d'intérêt, mais permet un accès assez facile à Fès et garantit la sécurité du Détroit, de l'*Algarve daquem Mar* et de l'Andalousie. Ces quatre ports qui sont voisins de celle-ci sont en relation facile et constante avec elle autant qu'avec le Portugal.

A partir de Larache, jusqu'à l'embouchure de l'Oum er-Rbia, le littoral est sous l'autorité du sultan de Fès. Au delà, elle est plus théorique que réelle. Safi depuis 1481 au moins, Azemmour depuis 1486 sont soumises au Portugal qui, devant des résistances, a occupé militairement la première en 1508 et la

entre Granada y Berberia en la época de los Reyes Católicos», *Baetica*, t. I, 1978, pp. 293-311. CABRILLANA CIEZAR, N., «Málaga y el comercio norte africano (1517-1551)», *Cuadernos de la Biblioteca española de Tetuán*, n.º 19-20, 1979, pp. 181-208. OTTE, E., «El comercio exterior andaluz a fines de la Edad Media», *Il Coloquio de Historia medieval andaluza*, 1982, pp. 194-240. FRANCO SILVA, A. y MORENO OLLERO, A., «Datos sobre el comercio del puerto de Sanlúcar de Barrameda en el primer tercio del siglo XVI», *Il Coloquio...*, pp. 283-296.

³ LÓPEZ DE COCA, J. E., «Esclavos, alfaqueques y mercaderes en la frontera del mar de Alborán (1490-1516)», *Hispania*, t. CXXXIX, 1978, pp. 275-300.

⁴ RICARD, R., «Contribution à l'étude du commerce génois au Maroc durant la période portugaise (1415-1550)», *Études sur l'Histoire des Portugais au Maroc*, 1955, pp. 115-147. R. S. LÓPEZ, *Studi sulla economia genovese nel Medioevo*, 1936. SANCHO, H., «Los genoveses en la región gaditano-xericiense de 1460 a 1500», *Hispania*, t. VIII, 1948, pp. 355-402. HEERS, J., *Gènes au XV^e siècle. Activités économiques et problèmes sociaux*, 1961. *Presencia italiana en Andalucía, siglos XIV-XVII. Actas del I coloquio hispano-italiano*, 1985. LADERO QUESADA, M. A., «Los genoveses en Sevilla y su región (siglos XIII-XVI): elementos de permanencia y arraigo», *Los mudéjares de Castilla y otros estudios de historia medieval andaluza*, 1989, pp. 283-312.

seconde en 1513; puis il a construit une forteresse à Mazagan, pour aider à la défense d'Azemmour, port d'estuaire difficile d'accès. Dans ce secteur, deux riches régions ont une façade maritime: au nord, la plaine du Gharb est étroitement contrôlée par Fès, mais son débouché naturel, l'estuaire du Sebou, en dépit des avantages du site et d'une route aisée vers la capitale, n'accueille pas de marchands avant 1538; il n'y a pas là d'agglomération urbaine, aussi curieux que cela paraisse. Les riches terroirs de la Chaouïa et des Doukkala ne disposent pas de bons sites portuaires pour exporter leurs grains. Depuis le X^e ou le XI^e siècles on venait en charger principalement à Anfa (Casablanca), mais cette ville a été détruite par les Portugais en 1468 ou 1469. Quelques mouillages sont utilisés pendant la période envisagée: Fedala (Mohammedia), la *Casa del Caballero* (Awgar) près de Safi, outre les ports précités: Safi, Azemmour et Mazagan.

Entre les deux régions favorisées, Salé, autre port d'estuaire, ville ancienne, en dépit de la pauvreté agricole de ses environs, accueille des marchands chrétiens, surtout des Italiens, qui commercent avec Fès dont elle est la principale porte. Il y a donc dans ce vaste secteur des ports qui relèvent d'une autorité musulmane, comme Larache et Salé, et d'autres aux mains des Portugais jusqu'en 1541, dont le statut est comparable à celui des places du nord, les *Praças de Africa*. Bien que leurs relations avec l'Andalousie soient moins suivies, des navires espagnols y viennent assez fréquemment. Au sud de Safi, de l'oued Tensift au cap Ghir, le pays est pauvre. Les abris naturels ne manquent pas: Mogador (Essaouira) est probablement le meilleur, mais cette côte n'attire pas les commerçants. C'est une région sans richesse économique.

Par contre, au cap Ghir commence une zone attractive, les mines,⁵ l'agriculture et l'élevage offrent des produits variés. Mais à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, les marchands viennent surtout pour les esclaves et l'or dont la présence s'explique par la situation politique particulière du pays et ses relations constantes avec l'Afrique Noire. Ici, depuis longtemps l'autorité de Fès ne parvient plus à s'exercer. Les populations sédentaires berbérophones cherchent à préserver leur autonomie et leur prospérité contre des éléments venus du sud, arabes en grande partie, qui cherchent à les assujettir. Les Castillans, qui peuvent agir aussi à partir des Canaries, disputent le contrôle du littoral aux Portugais et avivent les dissensions dans les années 1475-1506. Mais, vers 1510-1515, émerge une famille qui se prévaut d'une généalogie chérifienne, elle met fin aux luttes qui désolaient le pays et s'oppose à l'installation des Chrétiens sur la côte, tout en recherchant des relations commerciales avec ceux qui ne sont pas politiquement et militairement menaçants. C'est le secteur où les risques sont les plus grands, mais où aussi les profits peuvent être les plus élevés. Jusque dans le courant du XVI^e siècle, la pêche et le commerce ont attiré les marins et les marchands vers cette région du Sous, définie plus largement que de nos jours où ce nom s'applique à la plaine comprise entre le Haut Atlas et l'Anti-Atlas: ses rivages vont du cap Ghir à l'oued Noun (ou Assaka). Vers le milieu du XVI^e siècle, les conditions politiques et économiques y ont substantiellement changé. Le succès des Sa'diens s'est traduit par la fin du commerce des hommes et le déve-

⁵ Sur la richesse minière du sud: ROSENBERGER, B., «Les vieilles exploitations minières et les anciens centres métallurgiques du Maroc», *Revue de géographie du Maroc*, 1970, n.° 17, pp. 71-108 et n.° 18, pp. 59-102.

loppement de la production sucrière. C'est désormais celle-ci qui est la principale ressource. L'or, qu'il est en principe interdit d'exporter, reste en fait un grand attrait. On ne peut guère s'en procurer que de façon illicite. Cette région se signale depuis le début par des trafics interlopes.

II. PREMIERS CONTACTS AVEC LE SUD, RIVALITÉ AVEC LE PORTUGAL

Bien des navires qui vont et viennent entre l'Andalousie et les Canaries peuvent jeter l'ancre dans un des nombreux mouillages autour du *Cabo de Gué* que signalent les cartes du XV^e siècle dans des transcriptions qui paraissent bien espagnoles.⁶

La *Crónica de Guiné* de Zurara indique qu'en 1447, et probablement avant cette date, des marchands castillans étaient en relation avec le port de Massa. L'Infant Henrique, devant les difficultés rencontrées plus au sud, a songé un moment y développer la traite:

No outro ano que era do nascimento de Cristo de iiiiC xvij, considerando o Infante como os Mouros não queriam no Rio do Ouro entrar em trauto... quis provar se porventura se poderia isto melhor aviar, trautando por aquele lugar que se chama Meça. E porque ainda podesse daquela terra haver melhor noticia, porem mandou logo fazer prestes uma caravela de um seu escudeiro, que se chamava Diogo Gil...

E tendo assim encaminhado, soube parte como um mercador de Castela, que se chamava Marcos Cisfontes, tinha daquele lugar xxvi Mouros já resgatados para se darem por certos Guineus. E por que seu navio podesse ter alguma causa em sua ida, fez saber ao dito mercador que se lhe prouvesse, que lhe seriam levados seus Mouros áquele lugar, naquela caravela que assim tinha encaminhada, com tanto que lhe desse certa parte do que lhe sobreviesse do resgate. E por dizer verdade, não era tanta a esperança do proveito daqueles, quanto o Infante era contente por duas razões: a primeira, por terem melhor azo de poder ver a terra, e saber por que maneira entrariam no trauto de mercadaria; e a segunda, por trazerem dela aqueles Guineus, crendo que receberiam a fé do Cristo.

Muito prouve aquele mercador de semelhante partido como lhe o Infante comerter enviava; e porem foi logo a caravela aviada, e a carga recebida, seguindo sua viagem directamente a Meça, onde muito falaram em seu trauto, mas não poderam acertar em nenhuma cousa. «Se querês»— disse João Fernandes, aquele escudeiro que ficara os sete meses entre os Mouros de Zaara... contra Diogo Gil e Rodriguezes, outro escudeiro... e assim um Castelo mercador que ali era para resgatar os Mouros —sairei em terra para encaminhar este resgate». E tomando sua segurança, foi entre eles, onde traudou por tal guisa que fez trazer á caravela cincoenta e um Guineus, pelos quaes foram dados xvij Mouros.⁷

Il ressort de ce passage que, dans ce lieu, on fait commerce des hommes selon un mécanisme simple: en échange de Musulmans (*Mouros*) qui ont été capturés, on obtient des Noirs (*Guineus*): 51 de ceux-ci pour 18 de ceux-là, soit

⁶ Au nord du cap: *Tafetana, Zebedech ou Zebedique*; au sud: *Turucuco ou Tarucuco, Tamarate, Massa, Aguilo*. La carte de Juan de la Cosa (1500) porte: *Zevedze, Menquiqu, Neza, Aguili* qui s'éloignent de la toponymie locale comme des transcriptions antérieures plus fidèles.

⁷ ZURARA (GOMES EANES DE), *Crónica dos Feitos de Guiné*, cap. XCIII.

un peu plus de deux pour un. Tel était bien l'objectif de l'Infant: *trazerem de la... Guineus...* Cette activité, dont l'ampleur nous échappe, était aux mains de marchands «castillans»: Marcos Cifontes (Cifuentes?) et un autre qui semble bien distinct de celui-ci. On peut supposer que ces sujets de la Castille sont andalous. Les Portugais qui opèrent à partir de l'Algarve, sont entrés facilement en relation avec le premier qui est probablement un voisin. Cette hypothèse est renforcée par l'intervention ultérieure du duc de Medina Sidonia, dont il sera question plus loin. On ne sait pas depuis quand ce commerce existait dans la région, mais Zurara nous apprend que peu avant, en 1441, Antão Gonçalves s'est vu proposer par un notable qu'il a capturé, Adahu, de lui rendre la liberté en échange de cinq ou six Noirs.⁸ Cette procédure repose sur l'infériorité affirmée des Noirs, point sur lequel les deux parties sont d'accord.⁹ Les *Mouros* sont parvenus aux mains de Cifontes à la suite d'un acte de violence initial dont les auteurs ne sont pas connus. Si les Espagnols des Canaries ont effectué à la fin du XV^e et au XVI^e siècle des *cabalgadas* pour se procurer des esclaves ou gagner sur les rançons,¹⁰ toutefois à cette date le besoin de main d'oeuvre ne doit pas y être encore pressant, puisque la canne à sucre n'a pas commencé à y être cultivée amplement. Le commerce des hommes paraît alors orienté vers l'Andalousie où la demande est importante même si le marché est alimenté par Grenade et la Berbérie proche. On ne peut exclure que les gens dont parle Zurara aient été vendus par des Musulmans qui les auraient enlevés. Aussi contraire que soit la chose aux lois de l'islam, elle s'est avérée assez fréquente à une époque ultérieure dans le Sous et ailleurs et, à cette date, les conflits désolaient cette région, créant ou aggravant une insécurité favorable à ce genre d'exactions.¹¹

La traite des esclaves noirs, importante à Massa et dans la région, notamment à Tagawust,¹² n'est pas le seul commerce. Sur ce gros marché se rencontrent des commerçants venus du Sahel subsaharien, des gens de la région ou d'autres provinces du Maroc. De Massa on peut espérer accéder à une voie vers l'Afrique Noire. Un objectif de l'Infant est *saber por que maneira entrariam no traudo de mercadaria*. Plus tard, dans les premières années du XVI^e siècle, à une époque où D. Manoel a réussi à faire entrer Massa dans la dépendance du Portugal, un document décrit *os caminhos que vam de Meça pera Tambucutu*.¹³ Il

⁸ ID., *op. cit.*, cap. XVI.

⁹ *Ibidem*: *E aqui haveis de notar que estes negros, posto que sejam Mouros como os outros, são porem servos daquelas por antigo costume. O qual creio que seja por causa da maldição que depois do dilúvio lançou Noé sobre seu filho Sam, pela qual o maldisse, que a sua geração fosse sujeita a todalas outras gerações do mundo da qual estes descendem.*

¹⁰ LOBO CABRERA, M., *La esclavitud en las Canarias orientales en el siglo XVI (negros, moros y moriscos)*, 1982; ID. «Rescates canarios en la costa de Berberia», *Relaciones de la Península ibérica con el Magreb (siglos XIII-XV)*, Madrid, 1988, pp. 591-620.

¹¹ KABLY, M., *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen-Âge*, Paris, 1986, pp. 246-249. CORTÉS, V., *La esclavitud en Valencia durante el reinado de los Reyes Católicos (1479-1516)*, 1964, cite plusieurs documents faisant état d'enlèvements par des Moros Alarps. Voir aussi la lettre des habitants de Massa au roi D. Manoel du 6 juillet 1510: CENIVAL, P. DE, *Sources Inédites de l'Histoire du Maroc, 1ère série, Portugal*, t. I, doc. XXXIX, p. 236 (arabe) et XXXIX bis, p. 243 (traduction). BOLORINO BARCENA, R., *Une marchandise humaine dans le port de Valence (1527-1557)*, Thèse Paris I, 1980, dactyl., p. 72, signale en 1517 un cas de captive en provenance du Cap de Guer capturée dans son pays par des Alarps.

¹² Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. A. Epaulard, 1956, p. 94: «Je suis resté treize jours dans cette ville... pour y acheter des nègres esclaves... en l'an 919 (1513-1514)».

¹³ Arquivo Nacional da Torre do Tombo, *Nucleo Antigo, Cartas dos Vice-Reis da Índia*, n° 117.

est vraisemblable que l'importance stratégique du lieu soupçonnée par le Navigateur soit déjà une évidence pour certains sujets castillans, c'est du moins ce qui semble ressortir de la réaction de Juan II en 1449. Le 8 juillet, à la demande du duc de Medina Sidonia, il fait donation (*merced*) à celui-ci de *toda la dicha mar e tierra desde el cabo de Aguer hasta la Tierra Alta y cabo de Bojador, con todos los rios e pesquerias e rescates, e con la tierra adentro*.¹⁴ Devant les convoitises de l'Infant Henrique, Don Juan de Guzmán agit, semble-t-il, pour défendre ses vassaux intéressés par la pêche, le *rescate* et peut-être tentés par la conquête. Bien entendu ces activités lui rapportent même s'il n'y est pas personnellement impliqué.¹⁵

Cette région riche, en proie au désordre, est convoitée par les Castillans et les Portugais au milieu du XV^e siècle, comme le laisse voir le texte de Zurara. Témoignage le plus ancien sur le commerce andalou, il le situe dans une atmosphère de rivalité qui s'est perpétuée.

III. LA CASTILLE ET LE PORTUGAL FACE AU MAROC (1454-1474)

Pour comprendre certains aspects des activités économiques des Andalous, il faut tenir compte, en effet, de l'arrière-plan politique. Dès le début, croyons-nous, elles se sont situées dans un contexte de rivalité entre les royaumes de Castille et de Portugal. Il ne s'agit pas seulement d'une compétition économique qui comporterait des épisodes pouvant aller jusqu'à la violence. Le Portugal entend faire de l'Afrique un domaine réservé. La Castille s'y oppose de différentes façons, mais son opposition manque de constance et parfois de vigueur. Elle n'est parvenue, en fait, qu'à obtenir une exception au monopole pour une portion de littoral en face des Canaries. C'est principalement sur la délimitation de cette zone que le débat a porté, comme nous allons le voir. L'attitude de la Castille a beaucoup dépendu, au Maroc, de l'état de ses relations avec le Portugal voisin. Il faut aussi tenir compte de la situation intérieure des deux royaumes ibériques et du Maroc. Celui-ci, dans la période envisagée ici, a évolué d'une division et d'un désordre intérieur vers une unification par un pouvoir énergique, parti justement du Sous, à la conquête du pays: cette base de départ n'est pas le résultat d'un hasard.

La tension, à laquelle semblait préluder la décision de Juan II en 1449, s'est apaisée quelques années plus tard. D'une part l'Infant Henrique, devant la réussite de la traite au delà du Cap Vert, dans les *ríos de Guinée*, a abandonné ses visées sur Massa. Mais le champ de rivalité s'est déplacé vers le sud: des navires castillans ont été pris par les Portugais en Guinée sans doute en 1453.¹⁶

D'autre part, Enrique IV, monté sur le trône en 1454, a établi de bonnes relations avec le Portugal en épousant en 1455 la soeur d'Afonso V, Dona Joana. Enfin la bulle *Romanus Pontifex*, du 8 janvier 1455, a octroyé au Portu-

¹⁴ RUMEU DE ARMAS, A., *España en el África Atlántica*, 1956, t. I, p. 73 et t. II, *Documentos*, 1957, doc. n.º III, p. 3.

¹⁵ Ne serait-ce que par les redevances, taxes etc. qu'il prélève dans son domaine seigneurial.

¹⁶ PÉREZ EMBID, F., *Los descubrimientos en el Atlántico y la rivalidad castellano-portuguesa hasta el tratado de Tordesillas*, 1948, pp. 155-165.

gal le droit de conquête du Maroc et de l'Afrique et frappé d'excommunication quiconque voudrait troubler sa possession.¹⁷ Le nouveau roi de Castille, qui tenait à de bonnes relations avec le royaume voisin, ne l'a pas contestée; pour le moins, les violations du monopole portugais n'ont pas dû être encouragées. On ne sait pas dans quelles conditions des navires castillans ont pu se rendre sur le littoral du Maroc. On sait, par contre, qu'une décision d'Enrique IV a suscité mécontentement et protestations en 1460. Il a en effet rappelé le 9 février les interdictions en vigueur concernant le commerce avec les Musulmans et menacé de sanctions ceux qui avaient exporté en Berbérie *bastimentos, provisiones y mantenimientos de diversas maneras: pan, vino, carne, armas, aseyte y monedas*.¹⁸ Parmi les raisons invoquées pour justifier cette mesure, il est dit que le Trésor Royal a dû dépenser des sommes considérables pour indemniser des marchands qui ont perdu leurs biens et qu'il ne peut continuer à supporter cette charge. Les auteurs des actes de violence contre les marchands, cause de la perte de leurs biens, sont-ils Portugais ou Marocains? La première hypothèse n'est pas à exclure, puisque le Portugal avait légalement un droit de contrôle. On note aussi que le produit des amendes infligées aux contrevenants devait revenir à Dona Breçayda, une suivante de la reine, portugaise comme elle. On peut aussi supposer des réactions musulmanes, marocaines ou grenadines, à la suite de la prise d'Alcacer Ceguer en 1458 et des tentatives du sultan de Fès pour reprendre la ville en 1459.¹⁹ Enrique IV lui-même avait repris, bien que de façon assez discontinue, la guerre contre Grenade depuis 1455. Quoi qu'il en soit, la mesure suscita des protestations. L'amiral de Castille, Don Fadrique de Guzmán, qui s'estimait dépourvu de ses attributions — en fait des profits qu'il en tirait en infligeant des amendes — s'opposa à l'exécution des ordres royaux.²⁰ Les fermiers de l'*almojarifazgo* firent valoir qu'il en résulterait une grave diminution de celui-ci. Le commerce de Berbérie rapportait au roi *un cuento y más*. Tous les revenus de la ville liés à la prospérité de ce commerce seraient affectés et diminueraient dans la proportion de sept à un. Les habitants de Séville seraient privés des produits de Berbérie dont ils avaient besoin.²¹ Les financiers poussaient évidemment au noir le tableau et exagéraient probablement l'importance du préjudice mais, même s'ils défendaient leurs propres intérêts en mettant en avant ceux du roi et de la ville, il y a sans doute un fonds de vérité dans ce qu'ils avançaient sur l'importance du commerce de Berbérie dans l'ensemble des activités de Séville et de sa région. La même argumentation se retrouve pendant un siècle dans les plaidoyers des villes qui ont des relations commerciales avec le Maroc, à chaque fois que le pouvoir royal prétend y toucher pour les réglementer, les limiter ou les inter-

¹⁷ WITTE, CH. M. DE, «Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV^e siècle», *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. LI, 1956, pp. 428-429.

¹⁸ Archivo Municipal de Sevilla, *Actas capitulares*, janv. -avril 1460, II-29, fol. 98. MONTES ROMERO-CAMACHO, I. «Algunos datos sobre las relaciones de Castilla con el Norte de África: Sevilla y Berberia durante el reinado de Enrique IV (1454-1474)», *Coloquio internacional sobre as razões que levaram a Peninsula Iberica a iniciar no século XV a expansão mundial*, Lisbonne, 1983, dactylogr.

¹⁹ Rui de Pina, *Cronica d'El Rei D. Afonso V*, éd. G. Pereira, 1901-1902, cap. CXXXVIII-CXLII, pp. 140-160 (t. II) et 5-13 (t. III). Damião de Gois, *Chronica do Principe Dom Joam*, 1790, cap. X-XV et XVI. VERISSIMO SERRÃO, J., *Historia de Portugal*, t. II, 1980, p. 84.

²⁰ MONTES ROMERO-CAMACHO, I. *Algunos datos...*, A. M. S. Act. Cap., II-29, fol. 99.

²¹ *Ibidem*, A. M. S., Act. Cap. II-29, fol. 98, document reproduit dans l'*appendice documental*.

dire. Cette requête au roi fut présentée devant le *Cabildo* en présence du duc de Medina Sidonia et de tous les membres de la noblesse et de l'oligarchie locale. Avec leur soutien, il fut décidé de s'opposer à l'exécution de l'ordre du roi. Assez vite, devant toutes ces protestations, Enrique IV revint sur sa décision. Le 19 mars, il ordonna qu'on ne mit aucun empêchement au commerce de ses naturels et de ceux d'autres nations avec la Berbérie, qu'ils puissent charger et décharger toutes les marchandises, comme il était accoutumé, en payant les droits habituels.²²

L'échec du sultan de Fès et de son vizir devant Alcacer a eu comme conséquence une crise du régime dont il suffit d'indiquer les conséquences. Le sud du pays s'est affranchi de l'autorité du gouvernement wattaside: les vice-rois de Marrakech ne semblent plus, dès lors, dépendre que nominalement de lui, les villes et les tribus se comportent de façon quasiment indépendante. Bien que les Portugais aient pris Alcacer et détruit Anfa, Safi a des échanges avec eux et les Castillans. L'Andalousie, qui a connu une crise de subsistances de 1467 à 1469, a dû importer du blé. Une bonne partie est venue de Berbérie.²³ Cadix, en 1468, a pu négocier des achats de grains à Safi.²⁴ Ce fait semble prouver que cette ville ne tenait pas compte de l'interdiction, en ce temps de guerre, du commerce avec les Chrétiens. Il est vrai qu'à ce moment particulièrement le gouvernement de Fès eut été bien incapable de la faire appliquer: en 1465, le sultan 'Abd al-Haqq a été assassiné et un Chérif descendant d'Idris a pris le pouvoir, mais son autorité était très précaire, car il devait résister aux Wattasides. Ceux-ci se posaient en héritiers et en vengeurs du Mérinide, dont leur famille avait été les vizirs, pour mieux dire les tuteurs, de 1420 à 1459. Le Portugal a, du reste, profité de cette lutte entre prétendants pour s'emparer d'Arzila et de Tanger en 1471.²⁵

Parallèlement la Castille connaissait une grave crise politique. La guerre civile avait éclaté en 1464 et les dernières années du règne d'Enrique IV furent marquées par de graves désordres et une quasi disparition du pouvoir royal tourné en dérision. En Andalousie des luttes violentes opposèrent le duc d'Arcos, marquis de Cadix, et le duc de Medina Sidonia. Ces magnats avaient usurpé les droits royaux et s'emparaient des sources de revenus, en particulier de l'*almojarifazgo*. Les villes faisaient souvent les frais des désordres et des violences. C'est ainsi que, le 31 août 1471, le *cabildo sevillan* reçut les plaintes des *almojarifes* au sujet des exactions du marquis de Cadix: il avait dépouillé à Jerez des marchands qui revenaient de Berbérie et voulaient se rendre à Séville. Il avait, en outre, interdit à Cadix de commercer avec ces deux villes, allant jusqu'à mettre l'embargo sur des marchandises de valeur: toiles, futaines, soieries, *mercerías*, argent et or. L'*almojarifazgo* et les revenus du roi en étaient, selon eux, gravement affectés. Cette dernière allégation surprend un peu, car il semble que ces droits étaient largement usurpés par les puissants seigneurs andalous.

²² *Ibidem*, A. M. S., Act. Cap. III-19, fol. 129.

²³ MARCHENA HIDALGO, R., «Economía sevillana en la Baja Edad Media: una crisis de subsistencia», *Archivo Hispalense*, t. LIV, 1971, pp. 189-204.

²⁴ «Relaciones entre España y Marruecos. Safi envía cereales a Cádiz aislado por el hambre en 1468», *Mauritania*, mai 1943, p. 132.

²⁵ RUI DE PINA, *Cronica...*, cap. CLXIII-CLXVII, pp. 58-68 (t. III). DAMIÃO DE GÓES, *Chronica...*, cap. XVIII-XXXI. LOPES, D., *Historia de Arzila*, 1925, pp. 34-51.

IV. CONSÉQUENCES DE LA GUERRE ENTRE LE PORTUGAL ET LA CASTILLE (1475-1480)

Peu après la mort d'Enrique IV, commença la guerre de succession entre les Rois Catholiques et D. Afonso V. Sous l'empire des nécessités du moment, essentiellement financières, Isabel prit une série de mesures affectant le commerce avec la Berbérie. Il lui fallait ressaisir des revenus que son prédécesseur avait laissés passer aux mains des grandes maisons seigneuriales et, si possible, les accroître, tout en affirmant de façon solennelle ses droits face au Portugal. Dès le 19 août 1475, elle rappela l'obligation du quint sur les marchandises vendues ou achetées en Berbérie, en tirant argument du droit de conquête de ses ancêtres qu'elle déclarait usurpé par son ennemi, Afonso V.²⁶ L'obligation fut réitérée en termes nets et expressifs le 9 mars 1477 aux seigneurs des Canaries:

*Ovimos declarado pertenecernos la conquista de Africa e Guinea... e defendiendo que ningunas personas fuesen osadas de yr... a faser guerra ni a rescatar ni levar mercaderias sin nuestra licencia.*²⁷

Cette volonté se traduisit par l'installation à Séville de *receptores reales* chargés de délivrer des licences pour les sorties de marchandises et de percevoir les droits de la couronne. Les contrevenants s'exposaient à la saisie de leurs marchandises.²⁸ Escomptait-elle que ce droit de quint serait supérieur à l'*almojarifazgo*? La perception en fut organisée par une cédula du 9 novembre 1475 confiant cette charge à Gonzalo Chacon, *Comendador mayor de Montiel*, serviteur fidèle et dévoué. Étaient concernées les marchandises à destination ou en provenance des ports (*escalas de mercaderes*) de Salé au cap d'Aglou, au sud de Massa.²⁹ Cette délimitation signifie que les relations avec les places au pouvoir du Portugal étaient interdites, à moins d'une licence royale. Mais la nomination, le 5 novembre 1477 d'un *guarda* spécialement chargé de surveiller le commerce avec les places du Détroit montre bien que des désobéissances se produisaient, tant de la part des naturels du royaume que des étrangers, et notamment des Génois nommément mis en cause. Les arguments mis en avant étaient la contrebande et la trahison du secret militaire: *llevar e trahen cartas e otras mensajerias*.³⁰ Le monopole portugais sur l'Afrique ainsi ouvertement contesté, les sujets de la reine étaient encouragés à pénétrer dans la chasse gardée: des *seguros* furent octroyés à ceux qui allaient en Guinée et au Maroc.³¹

La navigation en convois fut rendue obligatoire le 17 février 1479 afin d'échapper au danger des corsaires portugais.³²

²⁶ RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. I, p. 169, t. II, doc. V, pp. 8-10.

²⁷ Archivo Nacional de Simancas, *Registro General del Sello*, mars 1477, fol. 378.

²⁸ RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. I, pp. 169-170, t. II, doc. VI, pp. 10-12.

²⁹ *España...*, t. I, p. 170, t. II, doc. VII, pp. 13-14.

³⁰ *España...*, t. I, p. 171. A. G. S., R.G.S., novembre 1477, fol. 262.

³¹ *España...*, t. I, p. 172. TORRE, A. DE LA et SUÁREZ FERNÁNDEZ, L., *Documentos referentes a las relaciones con Portugal durante el reinado de los Reyes Católicos*, t. I, 1958, n.° 115, p. 171: sauf-conduit donné le 13 septembre 1478 à Séville à Pedro de las Calonias pour *traer y llevar mercancias en su nave... desde la villa de Safi hasta cualquier de los puertos del reino*. Voir aussi le n.° 113 p. 169 et le n.° 123 pp. 176-177.

³² *España...*, t. I, p. 172. A. M. S., *Tumbo de los Reyes Católicos*, t. I, fol. 370 v.°.

L'état de guerre amenait des mesures restrictives et la prise de contrôle du commerce par la monarchie, mais aussi un autre type d'initiative, l'édification d'une tour sur le littoral africain, à proximité de l'île de Fuerteventura, sur la lagune de Khnifis alors appelée la *Mar Pequeña*. Cette décision qui a eu peu d'effets immédiats, en eut davantage une vingtaine d'années plus tard et, surtout, allait être aux XIX^e et XX^e siècles l'occasion d'un contentieux politico-diplomatique avec le Maroc.³³ Il faut dire brièvement les circonstances de la tentative de 1478.

Selon la demande de Don Juan de Guzmán, dont certains termes sont repris dans la déclaration de Juan II du 8 juillet 1449, il y avait dans la zone visée *dos rios en su termino, el uno llaman la Mar Pequeña, donde hay muchas pesquerias, e se puede conquistar la tierra adentro*.³⁴

A la suite de différents entre seigneurs qui prétendaient avoir des droits sur les Canaries, Enrique IV avait confirmé, le 6 avril 1468 à Diego de Herrera la possession de toutes les îles conquises ou à conquérir et de la *Mar Menor, en las partes de Berberia...*³⁵ A cause des difficultés que ce personnage éprouvait alors à Lanzarote, il vint en 1477 à Séville et céda ses droits à la conquête de *las islas mayores* à la couronne. L'année suivante, avec une poignée d'hommes, il prit possession de la *Mar Pequeña* en y construisant une tour qu'il appela de façon significative '*Santa Cruz*'.³⁶ L'expansion africaine apparaît comme une compensation à la perte de ses droits sur une partie de l'archipel canarien. C'est, d'autre part, un épisode de la lutte menée alors contre le Portugal, la concrétisation de la volonté de récuser son monopole et d'affirmer une présence dans une zone considérée comme étant le prolongement des Canaries. Ce point d'appui pouvait aussi servir à effectuer des *rescates* et à garantir la sécurité des pêcheurs. Il est douteux qu'aucun de ces objectifs ait pu être atteint car, dès l'année suivante, la tour fut prise par les Musulmans.³⁷ Une autre initiative belliqueuse n'eut pas plus de succès: l'appui prêté au sultan wattaside pour tenter de reconquérir Ceuta en 1476.³⁸ On peut se demander, du reste, si elle était de l'intérêt bien compris de la Castille et elle paraît avoir été plus démonstrative que réellement efficace. De toute manière, l'essentiel pour Isabel n'était pas l'Afrique mais bien la Péninsule où les événements avaient vite tourné en sa faveur. Le Portugal vaincu dut demander la paix, renoncer à défendre les droits de Juana surnommée la Beltraneja et abandonner tout rêve d'hégémonie ibérique. Au traité d'Alcaçovas (1479) confirmé à Tolède (1480),

³³ La lagune est appelée *Puerto Cansado* sur les cartes actuelles. Le point de vue officiel espagnol a été que *Santa Cruz de Mar Pequeña* se trouvait plus au nord, soit à Ifni, soit même à Agadir. Voir p. ex. RUMEU DE ARMAS, A., «La verdad sobre Santa Cruz de Mar Pequeña», *Africa*, n.° 22, 1949, pp. 15-19. Un article de CENIVAL, P., et CHAPPELLE, F. DE LA, «Possessions espagnoles sur la côte occidentale d'Afrique: Santa Cruz de Mar Pequeña et Ifni», *Hesperis*, t. XXI, 1935, pp. 19-77, la situait sur la lagune de Khnifis. MIEGE, L., *Le Maroc et l'Europe*, t. III, 1962, pp. 320-330, expose le différend maroco-espagnol à partir de 1865. Sur la localisation des vestiges de la tour: PASCON, P., *Les ruines d'Agoutir de Khnifis, province de Tarfaya (Santa Cruz de Mar Pequeña)*, 1963.

³⁴ *España...*, t. I, p. 73, et t. II, doc. III, p. 3.

³⁵ *España...*, t. I, p. 75 et t. II, doc. IV, p. 4.

³⁶ *España...*, t. I, pp. 100-121.

³⁷ *España...*, t. I, pp. 133-140.

³⁸ MASCARENHAS, J. DE, *Historia de la ciudad de Ceuta*, publ. por Dornellas, A., 1918, pp. 249-251. RUI DE PINA, *Cronica*, cap. CLXII.

les Rois Catholiques reconnaissent en revanche au Portugal ses droits sur l'Afrique et son monopole sur l'Atlantique, dont n'étaient exceptées que les Canaries.³⁹ Rien n'était dit de la zone voisine de celles-ci sur le littoral africain, renonciation qui n'était peut-être que circonstancielle. Peu après la perte de la tour de Santa Cruz, Diego de Herrera fit une *cabalgada* jusque vers Tagawust d'où il ramena 158 captifs.⁴⁰ Le fait est symptomatique et il révèle, semble-t-il, un besoin d'esclaves dont on peut trouver d'autres manifestations.

V. GUERRE À GRENADE ET AU MAROC (1480-1492)

Les mesures prises pendant la guerre avec le Portugal pour contrôler le commerce étaient circonstancielles et largement improvisées. Dès que la paix fut signée, on revint à la liberté du commerce. La perception du quint fut abandonnée au profit du traditionnel *almojarifazgo*.⁴¹

Pour mettre fin à l'enchaînement de complications nées de la course pratiquée par les deux camps, les rois Catholiques et le roi de Portugal s'accordèrent le 26 juin 1480 pour donner des saufs-conduits aux marchands des deux couronnes se livrant au commerce autorisé par l'Église avec les Musulmans de Grenade ou du Maroc.⁴²

Deux ans plus tard, Isabel et Fernando engagés dans la guerre contre Grenade confirmèrent cette garantie pour la seule Berbérie, à condition que les marchands n'aillent pas à Grenade ni ne franchissent le Détroit.⁴³ Les considérants évoquaient l'insécurité qui régnait sur la mer, telle que les marchands n'osaient plus s'aventurer, et la diminution du trafic qui affectait gravement les revenus de l'*almojarifazgo*. C'étaient d'ailleurs les arrendadores e recabdadores mayores qui avaient sollicité cette décision qui fut proclamée dans tous les ports d'Andalousie. En raison de la guerre, certains avaient pu croire tout commerce avec les Musulmans impossible; une mise au point s'était avérée nécessaire. La Berbérie, ici sans ambiguïté possible le Maroc, restait ouverte à des échanges dont on peut comprendre tout l'intérêt pour l'économie andalouse et les finances royales.

Au cours des années 1480-1492, les témoignages de l'activité des Andalous au Maroc se multiplient. Il faut observer toutefois qu'ils ne se livrent pas seulement au commerce; on note bon nombre d'*entradas* qui apparaissent comme une autre façon, pas moins efficace, de s'enrichir.⁴⁴ Nous les laisserons de côté,

³⁹ PÉREZ EMBID, F., *Los descubrimientos...*, pp. 245-247. RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. I, pp. 123-128.

⁴⁰ *España...*, t. I, p. 143.

⁴¹ *España...*, t. I, p. 173.

⁴² *Ibidem* et t. II, doc. VIII, p. 15.

⁴³ *España...*, t. I, pp. 173-174 et t. II, doc. IX, pp. 17-18. Voir aussi le texte dans *Tumbo de los Reyes Católicos del concejo de Sevilla*, éd. de la Universidad Hispalense dir. por CARANDE, R. y CARRIAZO, J. DE M., t. III (14-1485), 1968, II-178, pp. 170-171.

⁴⁴ JIMÉNEZ DE LA ESPADA, M., «La guerra del Moro a fines del siglo XV», *Boletín de la Real Academia de Historia*, Madrid, t. XXV, 1894, pp. 171-212, rééd. par SANCHO, H., en 1940. GARCÍA FIGUERAS, T., «Cabalgadas, correrías y entradas de los andaluces en el litoral africano en la segunda mitad del siglo XV», *Revista militar*, n.° 1, 1967, pp. 51-79. SANCHO, H., «Las entradas de Pedro de Vera en Berbería», *Mauritania*, déc. 1943, pp. 356-357 et janv. 1944, pp. 27-28.

bien que l'écoulement du butin soit une activité commerciale importante: la vente des captifs était particulièrement lucrative. Les parages du *Cabo de Gué* restent attractifs, à cause du commerce des hommes justement. On ne l'a-perçoit qu'à l'occasion d'incidents liés à la piraterie, mais ceux-ci révèlent qu'il est bien ancré dans cette région. Un document de 1495 rappelle que *hacia unos veinte años*, donc vers 1475, des habitants de Palos et de Huelva *llevaban al cabo de Aguer productos prohibidos comprando a la vez ciertos moros*.⁴⁵ Le 23 juillet 1484, un habitant de Jerez, Pedro Bueno, obtenait la nomination d'un juge exécuteur de la sentence prononcée contre des habitants de Huelva et de Palos que *le atacaron y robaron su carabela cuando venía del cabo de Aguer en tierra de moros*.⁴⁶ L'affaire traîne puisque le 16 décembre 1485 commission était donnée à Diego de Contreras pour exécuter la sentence contre les deux capitaines qui l'avaient attaqué, dépouillé et fait prisonnier alors qu'il rapportait d'Aguer *esclavos y mercaderías*.⁴⁷ Le même jour, le Corregidor de Jerez était prié de donner satisfaction à la réclamation de Juan Jiménez de Sevilla, *vecino del Puerto de Santa María* qui avait été attaqué par des habitants de Palos, *al venir de Aguer con una carabela*.⁴⁸ Le 24 mai 1490, commission était donnée à l'Alcalde de Jerez pour faire restituer à Pero García Toro *ciertos moros y esclavos que le fueron robados de su carabela cuando venían de cabo de Aguer por vecinos de Palos y Huelva*.⁴⁹ Les gens de ces deux ports, après s'être livrés à la contrebande pour se procurer des esclaves, avaient apparemment jugé plus simple d'attendre les navires de leurs voisins à leur retour et de s'emparer de leur précieuse cargaison.⁵⁰ Les Gaditans ont eu aussi, comme l'écrivait un peu plus tard *Mahoma Benacaça, capitán del cabo de Aguer* des relations suivies avec les gens du pays: *mucha contratación y conversacion*, et ils étaient devenus si familiers que neuf musulmans ne se sont pas méfiés de deux patrons de fustes qui les ont capturés avec leur bateau et son chargement de blé.⁵¹

Les ports et les mouillages des régions productrices de céréales ont été fréquentés pour des raisons que nous avons déjà rencontrées. Il y a eu en 1486 une mauvaise récolte en Andalousie et les Rois Catholiques durent autoriser la sortie de monnaie d'argent pour payer l'achat de 50 000 fanègues de blé qui furent chargées à Mazagan et à la *Casa del Caballero*.⁵² L'Andalousie, habituellement exportatrice, se trouvait contrainte de temps en temps à de coûteuses importations et le Maghreb n'acceptait de livrer du blé que s'il était payé en argent: *alli non se da el trigo saluo por plata*. Le 16 juillet la reine fit une entorse à l'interdiction maintes fois réitérée de la *saca de plata*. Au mois de mars, le marquis de Cadix avait fait acheter 30 cahices de blé à la *Casa del Caballero*. Une

⁴⁵ A. G. S., R.G.S., 13 mai 1495, Madrid, fol. 407.

⁴⁶ CORTÉS ALONSO, V., «Algunos viajes de la gente de Huelva al Atlántico (1470-1488)», *Anuario de Estudios Americanos*, t. XXV, 1968, p. 569: l'affaire remontait à 1474. A.G.S., R.G.S., 23 juillet 1484, Córdoba, fol. 75.

⁴⁷ A.G.S., R.G.S., 16 déc. 1485, Alcalá de Henares, fol. 202. Il avait été attaqué à son retour, près de Safi, et on lui avait pris 18 esclaves. L'affaire traîne encore quelque temps: *Algunos viajes...*, pp. 569-570.

⁴⁸ A.G.S., R.G.S., 16 déc. 1485, Alcalá de Henares, fol. 71. *Algunos viajes...*, pp. 570-571.

⁴⁹ A.G.S., R.G.S., 24 mai 1490, Séville, fol. 267.

⁵⁰ *Algunos viajes...*, pp. 565-574. *Faut-il voir là des manifestations des guerres seigneuriales en Andalousie?*

⁵¹ SANCHEZ HERRERO, J., *Corsarios y piratas...*, pp. 104-105 (R.G.S., 27 nov. 1494, Madrid).

⁵² *Trumbo de los Reyes...*, t. IV, III-108, pp. 131-132.

caravelle lui en apporta six qui coûtèrent, avec le transport, 2676 maravedis le *cahiz*. Une autre en transporta quatre de Mazagan, port plus accessible à 30 kilomètres au nord du précédent, pour 2221 maravedis le *cahiz*, prix de départ qui se monta, avec le transport, à 2456 maravedis.⁵³

Trois ans et demi plus tard, en octobre 1489, pendant la guerre de Grenade, Séville, mise à contribution pour fournir du grain à l'armée et craignant de se démunir, obtint *que no se saquen pan de ella, ni aun para el real sobre Baza y que lo puede traer de la Casa del Caballero, en la costa de Africa*. Elle reçut la licence nécessaire pour les navires et les personnes qui iraient.⁵⁴ Faut-il comprendre que la possibilité de payer en argent lui était accordée, outre l'autorisation d'aller commercer avec des Musulmans? En juillet 1471, les habitants de Séville avaient sollicité l'autorisation de payer des achats de blé en Berbérie avec des *reales de plata*. Ceux-ci, disaient-ils, y étaient très recherchés, au point de valoir 42 maravedis, alors que, selon la *tasa de precios* de 1462, le real en valait 16. A cette époque de l'année, plaidaient-ils, le marché est si mal approvisionné en grains que le roi devrait autoriser «comme autrefois» les marchands à sortir de la monnaie d'argent pour en tirer profit, à condition qu'ils rapportent du «pain» de Berbérie. Les navires ne manquent pas pour le transport, ajoutaient-ils.⁵⁵ On ne sait pas si l'autorisation avait été accordée. Du reste, à cette date l'autorité d'Enrique IV était si affaiblie que l'on aurait probablement pu s'en passer. L'argument selon lequel le change était extrêmement avantageux au Maroc explique que les occasions d'obtenir des dispenses, eu égard aux circonstances, étaient mises à profit. Cette situation explique aussi pourquoi l'interdiction de sortie de l'argent était mal respectée.

Cette demande de métal blanc au Maroc, confirmée par diverses sources, est étonnante et assez difficile à expliquer. La production minière aurait-elle diminué à ce point depuis les XII^e-XIII^e siècles?⁵⁶ Y aurait-il eu des altérations de la monnaie au XV^e siècle, pendant cette période de crise? Une partie de l'argent ne s'évadait-elle pas vers l'Afrique Noire où il était très coté?⁵⁷ On ne peut répondre à ces questions pour le moment, mais il est certain, en tous cas, que le trafic sur l'argent était un élément peu visible, puisque clandestin, mais combien agissant du commerce andalou avec le Maroc, et particulièrement avec les régions qui échappaient au contrôle de Fès et des Portugais. L'argent faisait probablement partie de ces *productos prohibidos* que les gens de Palos et de Huelva emportaient dans les années 1470-1475 au *cabo de Alguer*. La contrebande portait peut-être aussi sur des armes.

La question se pose, en effet, constamment de savoir avec quoi les marchands andalous soldaient leurs achats, à défaut de payer en argent. Avant le 5 juin 1492, des habitants du Puerto de Santa Maria s'étaient fait prendre par un

⁵³ SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz, la ciudad medieval y cristiana*, 1981, p. 89, (*Archivo Histórico Nacional, Osuna, leg. 1622, Cuentas del administrador de Cádiz en 1486, fol.5*).

⁵⁴ *Tumbo de los Reyes...*, t. V (1489-1492), 1971, III-320, p. 64.

⁵⁵ A. M. S., *Act. capit.*, 1471, VII-24, fol. 65, publ. par MONTES ROMERO-CAMACHO, I., *op. cit.*

⁵⁶ ROSENBERGER, B., *Les vieilles exploitations...*, n.° 18, pp. 91-92.

⁵⁷ Valentim Fernandes prétend, avec quelque exagération sans doute, qu'à Arguin *prata... val mais que oiro* (BALÃO, A. et BENSUADE, J., *O manuscrito Valentim Fernandes*, 1940, p. 45. CENIVAL P. et MONOD, TH., *Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal, par V. Fernandes (1506-1507)*, 1938, p. 61.

Portugais, Pero Vaez, marchand facilement adonné à la piraterie, *una nave*, alors qu'ils allaient commercer en Berbérie: *llevaban mercancías a Fedala para a su vez traer trigo y cebada a estos reinos*.⁵⁸ Ces marchandises ne sont pas précisées mais on peut supposer, partant d'autres cas connus, que les tissus en constituaient une partie, peut-être l'essentiel.

Avant le 2 mai 1494, Juan de los Olivos et d'autres habitants de Lepe avaient envoyé la caravelle «Santa Maria la bella» chargée de draps, de toiles et d'autres marchandises non prohibées à Azemmour afin d'en rapporter des chevaux, de l'or et...de l'argent. Mais là, un certain Gonzalo de Olmedo, du Puerto de Santa Maria, leur avait pris la dite caravelle. Dans une seconde plainte au sujet de la même affaire, il est précisé qu'elle se rendait «au port d'Azemmour qui est Mazagan». ⁵⁹ Ce site, très proche, plus commode que l'estuaire de l'Oum er-Rbia, servait souvent d'avant-port à Azemmour. Il n'était pas, à cette date, sous l'autorité du Portugal, à la différence de cette ville qui s'était soumise en 1486 à D. João II.⁶⁰ Avant le 20 novembre 1493, Alfonso de Salas et d'autres habitants de Palos y avaient envoyé un navire (*barco*) chargé de fruits du royaume de Portugal. Ils précisaient que cette *tierra de Azamol* était un pays de Musulmans en paix avec les Chrétiens, mais qu'ils s'étaient fait prendre leur navire.⁶¹ Les auteurs de cet acte ne sont pas désignés, s'agit-il de Portugais? ou de Musulmans? La suzeraineté portugaise sur Azemmour n'était pas ignorée des Espagnols à cette date.⁶² L'estuaire était fréquenté depuis longtemps par des marins andalous, notamment des pêcheurs qui venaient au printemps prendre des aloses qui s'y trouvaient alors en grande quantité puisqu'elles venaient y pondre.

Si, pendant la guerre de Grenade, les Rois Catholiques ont encouragé les achats de grain au Maroc afin d'alléger la pression qui pouvait résulter sur leurs sujets andalous des besoins de l'armée, il est assez remarquable que le sultan de Fès, dont dépendait Fedala, ne se soit pas opposé à des livraisons qui renforçaient l'ennemi du royaume de Grenade. Il est vrai qu'ils avaient pris la précaution de maintenir avec lui des relations pacifiques et de le rassurer sur leurs intentions à son égard.⁶³ Le Wattaside a sans doute été plus sensible à l'accroissement de ses revenus douaniers provenant de l'intensification du commerce qu'à la solidarité avec un Etat musulman voisin.

⁵⁸ A.G.S., R.G.S., 5 juin 1492, Cordoue, fol. 369.

⁵⁹ R. G. S., 2 mai 1494, Medina del Campo, fol. 314 et Madrid, fol. 196.

⁶⁰ CENIVAL, P. DE, *Sources inédites de l'Histoire du Maroc. 1ère série. Portugal*, t. I, doc. I, pp. 4-8, doc. II, pp. 9-16 (en arabe), II bis, pp. 17-24 (traduction).

⁶¹ R. G. S., 20 nov. 1493, Saragosse, fol. 62.

⁶² A Salamanque, le 4 janvier 1487, les Rois Catholiques avaient accordé un *seguro a los habitantes de Azamor mientras permaneciesen en la obediencia que habían prestado al Rey de Portugal* (Tumbo de los Reyes, t. IV (1485-1489), 1968, III-142, pp. 181-182).

⁶³ Ils cherchèrent en même temps à empêcher l'envoi de céréales du Maghreb à Grenade. Le 28 juillet 1491, du real de Granada, *los Reyes mandan hacer armada contra los moros de Berberia que tratan de abastecer a los Granadinos con licencia de corso a quienes los persigan y capturen y les conceden el quinto de las presas*. (Tumbo de los Reyes..., t. V, III-445, pp. 240-241).

VI. TENSION AVEC LE PORTUGAL ET DIRIGISME ROYAL (1493-1508)

La victoire sur Grenade a renforcé l'autorité des Rois Catholiques et se trouve être à l'origine, parmi d'autres raisons, d'un effort têtue de récupération des droits de la couronne en Basse Andalousie. En mai 1493, la décision fut prise de concentrer à Cadix, tout juste rentrée dans le domaine royal, tout le commerce avec la Berbérie.⁶⁴ La mesure était dirigée contre les autres ports andalous qui, excepté le Puerto Real, étaient tous dans des domaines seigneuriaux. Les revenus fiscaux provenant du commerce avec la Berbérie iraient ainsi à la monarchie et rien n'en serait plus détourné à la faveur de la dispersion du trafic. Peu importait que cette décision se fut appuyée sur une affirmation aussi peu fondée historiquement qu'osée: *de tiempo ymmemorial* c'est à Cadix qu'on avait chargé et déchargé des marchandises à destination ou en provenance d'Afrique. Devant les protestations, il fallut, semble-t-il, faire des exceptions.

Dans une perspective centralisatrice, l'obligation de payer au Puerto Real le quint des prises de mer avait déjà été édictée en 1486.⁶⁵ Cette mesure pouvait s'inscrire parmi celles que les nécessités financières de la guerre imposaient, mais cette fois on avait à faire à une politique délibérée d'intervention et de monopole, puisqu'en 1495 le commerce avec l'Amérique, tout juste découverte, était aussi centralisé et que des mesures de même style étaient prises aux Canaries et dans la partie voisine du littoral africain.⁶⁶

D'autre part, la découverte de Colomb et la présence sur le trône pontifical d'un Espagnol ont permis au même moment de rouvrir le dossier d'Alcaçovas-Tolède sur le partage des conquêtes. Le traité signé le 7 juin 1494 à Tordesillas reconnu au Portugal la «conquête» de l'Afrique et du royaume de Fès. Les régions au sud du cap Bojador étaient interdites aux Espagnols, mais le littoral africain en face des Canaries restait ouvert à leurs entreprises. Encore fallait-il le délimiter, ce qui passait par une discussion sur les limites du royaume de Fès.⁶⁷ Faute d'un accord, il fut décidé que le secteur compris entre le cap Ghir et Massa devrait faire l'objet d'une enquête (*verdadera información*) et, dans un délai de trois ans, un arbitrage devait être rendu.⁶⁸ Ce fut le point de départ d'une tension entre les deux royaumes qui allait durer quelques années et être particulièrement vive dans la zone contestée, sans se limiter à celle-ci.⁶⁹ La commission d'arbitrage n'effectua pas sa tâche et, au terme des

⁶⁴ RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. I, pp. 174-175 et t. II, doc. XIII, p. 22, XIV p. 23. Voir aussi: *Cádiz metropoli...*

⁶⁵ *España...*, t. II, doc. X, pp. 18-20.

⁶⁶ *España...*, t. I, pp. 436-437, t. II, doc. XXII et XXIII, pp. 45-46.

⁶⁷ L'Espagne postulait l'existence d'un «royaume de Velez» (Badis) pour justifier son projet d'installation à Melilla. Le Portugal qui n'était pas désireux d'étendre son action dans cette direction finit par accepter la thèse espagnole sur ce point, mais maintint fermement que la limite méridionale du royaume de Fès était au cap Noun.

⁶⁸ PÉREZ EMBID, F., *Los descubrimientos...*, pp. 304-309. CENIVAL, P. DE, «Le partage des conquêtes entre l'Espagne et le Portugal au Maroc et sur la côte au sud du Maroc», *S.I.H.M., Portugal*, t. I, pp. 203-212 et partic. p. 209. RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. I, pp. 196-209.

⁶⁹ Il y eut, semble-t-il, des intrigues espagnoles à Safi qui inquiétèrent les Portugais et contribuèrent à leur faire occuper militairement la ville: *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. V, p. 38, Diogo Borges à la reine Lianor, 28 sept. 1498: *e tambem soube como elles detriminam de darem esta terra a El-Rey Dom Fernando*. Cf. V. Fernandes: *O manuscrito...*, p. 38 ou CENIVAL P., et MONOD, TH., *Description...*, pp. 36-37.

trois années, les Espagnols tentèrent de placer les Portugais devant le fait accompli en créant des établissements dans les territoires qu'ils revendiquaient. Alexandre VI Borja avait pu encourager les Rois Catholiques dans cette voie en leur donnant, par la bulle *Ineffabilis* du 13 février 1495, l'investiture des royaumes d'Afrique, à charge pour eux de les conquérir.⁷⁰

Dès la fin de 1494, des négociations furent engagées avec des tribus du territoire situé au sud de Massa afin de les amener à reconnaître l'autorité espagnole.⁷¹ Le 29 mars 1496, la décision fut prise de relever la tour qui avait été construite quelque vingt ans auparavant sur la *Mar Pequeña*. Cette mission fut confiée à Alonso Fajardo, gouverneur de la Grande Canarie, qui la mit à exécution en août de cette année, après l'achèvement de la conquête de Tenerife. Avec une centaine d'hommes embarqués sur cinq petits navires, il édifia une fortification modeste dont les vestiges sont encore visibles.⁷² Les Rois Catholiques ont voulu créer une *factoria*, un comptoir du type de celui que les Portugais avaient établi à Arguin. Ils pensaient s'y procurer de l'or. La chasse aux esclaves fut interdite. Il semble que des échanges assez importants y aient eu lieu pendant quelques années avec des profits substantiels.⁷³ La réplique portugaise fut de placer Massa sous une sorte de vassalité par un traité signé le 11 janvier 1497 avec des représentants de la population de ce lieu.⁷⁴ Mais les souverains espagnols obtinrent en 1499 un succès important avec la soumission du royaume de *Bu Tata* par un acte signé le 8 mars à Tagawust.⁷⁵ Ils prenaient ainsi le contrôle d'une région stratégique, puisque ce piémont sud de l'Anti-Atlas est un lieu de passage obligé entre le Sous et l'Afrique Noire, un carrefour où la foire de Tagawust attire de nombreux marchands.⁷⁶ Le 2 octobre suivant, étaient signées à Grenade avec Alonso de Lugo, *capitán general de África*, un accord (*capitulaciones*) en vue de la conquête de *las tierras que están desde el cabo de Aguer fasta el cabo de Bogueador*.⁷⁷ Par le même acte Antonio de Torres était nommé *veedor en las partes de Berberia*. Il reçut des instructions le 20 juin 1500.⁷⁸ Alonso de Lugo devait construire dans cette région plusieurs forteresses. La tentative d'en édifier une à l'embouchure de l'oued Assaka, *San Miguel de Saca*, entre août et décembre cette année, fut un échec sanglant. Seuls Alonso de Lugo et quelques uns de ses compagnons échappèrent.⁷⁹ L'attitude hostile des tribus en est la cause; leur revirement était peut-être dû à une action diplomatique de Portugal: on ne peut pas exclure une participation de ses alliés de Massa à cette première bataille, puisqu'ils se targuent en 1510 d'avoir combattu les Espagnols et subi des pertes en s'opposant à leur installation à *Aganarba* ou *Gavelarba*, à l'emplacement de l'actuel Agadir.⁸⁰ Cette seconde tentative, qui

⁷⁰ *España...*, t. I, pp. 209-211 et t. II, doc. XVII, pp. 38-39.

⁷¹ *España...*, t. I, pp. 221-222.

⁷² *España...*, t. I, pp. 227-234, t. II, doc. XVIII, p. 40. PASCÓN, P., *Las ruinas d'Agouitir...*, pp. 6-14.

⁷³ *España...*, t. I, pp. 236-239, t. II, doc. XXV, pp. 49-50 et XXX, pp. 70-72.

⁷⁴ *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. IV, pp. 31-35.

⁷⁵ *España...*, t. I, pp. 275-294, t. II, doc. XXXI, pp. 73-79.

⁷⁶ JEAN LEON L'AFRICAIN, *Description...*, pp. 93-94.

⁷⁷ *España...*, t. II, doc. XXXV, pp. 82-84.

⁷⁸ *España...*, t. II, doc. XXXIX, pp. 90-91.

⁷⁹ *España...*, t. I, pp. 337-360.

⁸⁰ *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. XXXIX, pp. 236 (en arabe), XXXIX bis, p. 243 (traduction): «nous sommes entrés en guerre avec ses habitants (ceux de la maison d'Agadir al-'Arba') à cause d'Afonso de Lugo que vous nous aviez dit de ne pas laisser s'y établir», écrivent-ils au roi D. Manoel.

fut un autre échec, eut lieu en 1502 sans doute, et eut comme conséquence l'établissement au même endroit par les soins de João Lopes de Sequeira en 1505 d'un château (*castelo*) qu'il appela de façon significative *Santa Cruz do Cabo de Gué*, comme une antithèse de la tour espagnole du même nom.⁸¹

Bien que l'action politique et militaire pour élargir la zone voisine des Canaries n'ait pas abouti, l'activité marchande des sujets castillans ne paraît pas avoir été affectée dans le reste du Maroc pendant cette période. Mais les décisions royales concernant le commerce suscitèrent encore des protestations. Le 27 février 1498, les Rois Catholiques décidèrent qu'il serait désormais interdit d'aller commercer sur la côte entre la *Mar Pequeña* et *Massa sin tener para ello nuestra licencia por nuestra carta firmada de nuestros nombres*. La raison invoquée était qu'on y portait sans autorisation du grain et de l'argent (*plata*).⁸² Cette interdiction d'exporter l'argent avait été maintes fois rappelée et encore en 1492.⁸³ Mais on voit bien qu'elle n'était pas respectée, notamment à cause du change très avantageux. La mesure proclamée dans toute l'Andalousie provoqua de vives protestations, particulièrement à Cadix. Les pressions furent telles que les souverains durent revenir sur leur décision, sans autre explication que la mesure n'était plus nécessaire. On peut voir dans ce recul la manifestation de la puissance des intérêts marchands.⁸⁴ L'affrontement n'était pas fini cependant: une *sobrecarta* remit en vigueur, on ne sait trop quand ni comment, la décision du 27 février. Au terme de nouvelles démarches inconnues de nous, Cadix parvint à obtenir une seconde révocation le 23 mai 1501.⁸⁵ Il semble que les souverains aient voulu prendre le contrôle d'un commerce fructueux pour en tirer avantage de profit que par les seuls impôts: l'obtention des licences était en effet onéreuse. On voit aussi qu'ils ont envisagé de confier le commerce de la *Mar Pequeña* à un facteur, ainsi que cela ressort des instructions données au *veedor* Antonio de Torres en 1500.⁸⁶ Dans cette période de rivalité avec le Portugal, ont-ils voulu imiter celui-ci? S'ils ont eu ce désir, ils avaient en face d'eux un capitalisme marchand plus puissant, et l'on peut considérer ou qu'ils n'ont pas pu le soumettre, ou que leur action n'avait pas la même nécessité que celle de D. João II ou de D. Manoel qui devaient se substituer à un capitalisme défaillant.⁸⁷

La libre activité des marchands pouvait valoir au Trésor Royal des sommes qui n'étaient pas inférieures à ce qu'une exploitation directe aurait rapporté, une fois déduits les frais inhérents à ce type de commerce. La solution préférée de la monarchie était, comme la suite le montre, la concession sous forme de contrat à des particuliers. Mais elle suscitait le mécontentement de ceux qui étaient évincés et engendrait un commerce interlope. Elle pouvait aussi faire le jeu des étrangers.

⁸¹ FIGANIER, J., *Historia de Santa Cruz do Cabo de Gué (Agulh)*, 1505-1541, 1945, p. 29. RICARD, R., «la côte atlantique du Maroc au début du XVI^e siècle d'après des instructions nautiques portugaises», *Hesperis*, t. VII, 1927, p. 252.

⁸² *España...*, t. II, doc. XXV, pp. 49-50.

⁸³ Le 4 janvier 1492. Les marchandises devaient être obtenues *a cambio de otras*.

⁸⁴ *España...*, t. I, pp. 438-439 et t. II, doc. XXXII, p. 79.

⁸⁵ *España...*, t. I, p. 439 et t. II, doc. XLV, pp. 97-98.

⁸⁶ *España...*, t. I, p. 440 et t. II, doc. XLII, pp. 92-95.

⁸⁷ DIAS MANOEL NUNES, *O capitalismo monarquico português (1415-1549). Contribuição para o estudo das origens do capitalismo moderno*, 2 vols. 1963-1964.

Conséquence de la découverte du Nouveau Monde, mais aussi concrétisation de cette politique de contrôle, l'institution de la *Casa de Contratación* en 1503 concerne aussi le commerce avec l'Afrique. Les mêmes dispositions sont applicables aux relations avec la Berbérie, le *Cabo de Aguer, Santa Cruz de Mar Pequeña*.⁸⁸ L'attention particulière dont bénéficie cette «tour» est remarquable. Les souverains se préoccupaient de son approvisionnement et espéraient affermer le commerce qu'ils croyaient pouvoir y faire. Il est manifeste qu'ils escomptaient en tirer des profits assez importants.

Dès la mort d'Isabel, en 1504, la politique espagnole changea. Pour Fernando très attaché aux affaires méditerranéennes les considérations politiques et militaires tendaient à prendre le pas sur les intérêts économiques, et il semble avoir cherché, avant tout, à assurer la sécurité de ses revenus fiscaux. Doña Juana, de son côté, céda probablement à la pression des dominants canariens qui réclamaient la reprise des *cabalgadas* sur la côte africaine et les autorisa le 2 novembre 1505.⁸⁹ Le décès en 1504 du gouverneur des îles, Alonso Escudero, chargé de la *contratación de Berberia, Mar Pequeña y Torre de Santa Cruz*, n'a sans doute pas été sans incidence.⁹⁰ On renonçait à faire de Santa Cruz un comptoir commercial sur le modèle de celui d'Arguin. Mais quelles affaires y avait-on fait en réalité? Le lieu était par lui-même peu propice à une importante activité et l'effervescence de la région accentuée par la rivalité des deux royaumes ibériques avait probablement joué défavorablement. Avec les *cabalgadas* allaient aussi reprendre les *rescates*, forme particulière de commerce, certainement lucrative.⁹¹ En somme la reine ne perdait pas grand-chose: au lieu d'un profit incertain et peut être médiocre, elle pouvait espérer que les impôts prélevés sur les transactions liées au commerce des hommes seraient d'un meilleur rapport. En outre, elle donnait satisfaction à ses vassaux. La décision était réaliste.

VII. COOPÉRATION MILITAIRE HISPANO-PORTUGAISE AU NORD, COMPÉTITION ÉCONOMIQUE AU SUD

Après d'obscures intrigues à Safi –les Portugais accusent les Espagnols d'avoir soutenu en 1506-1507 le caïd de la ville rebelle à leur autorité– la tension entre les deux royaumes ibériques s'apaise et, en 1509, le traité de Sintra y met officiellement fin par des concessions mutuelles. D. Manoel reconnaît à l'Espagne le droit d'agir sur la côte méditerranéenne du Maroc, non seulement à Melilla mais à Gassassa et à Badis: le *Peñón de Vélez* est pris en 1508. En contrepartie, l'Espagne ne cherche plus à élargir vers le nord sa zone d'influence en face des Canaries. Chaque pays ayant fait ses choix et orienté sa politique dans des directions distinctes, les domaines où se manifestent leurs ambitions n'empiètent plus.⁹² Sans doute aussi devant l'alerte très chaude qu'a connue Arzila

⁸⁸ PÉREZ EMBID, F., *Los descubrimientos...*, p. 309. IBARRA Y RODRÍGUEZ, E., «Los precedentes de la Casa de Contratación de Sevilla», *Revista de Indias*, n.° 4, 1941, p. 43. Texte de l'ordonnance du 30 janv. 1503 dans NAVARRETE, F., *Colección de viajes...*, T. II, doc. XLVIII, pp. 285-292.

⁸⁹ *España...*, t. I, pp. 419-421, t. II, doc. LXX, p. 128, LXXIII, pp. 133-134 et LXXIV, pp. 135-146.

⁹⁰ *España...*, t. I, pp. 409-410, t. II, doc. LXXII, pp. 131-133.

⁹¹ LÓPEZ CABRERA, M., *La esclavitud...*, partic. pp. 61-98.

⁹² Le seul point litigieux reste Tétouan délaissé par les Portugais, d'où les corsaires musulmans qui s'y sont installés menacent les côtes espagnoles et la navigation à proximité de celles-ci.

en 1508, la conscience d'une solidarité face au danger musulman s'est-elle renforcée: la ville a été sauvée de justesse du puissant assaut lancé par le sultan de Fès par des renforts portugais et espagnols, ceux-ci aux ordres de Pedro Navarro. C'est aussi le moment où les activités des corsaires musulmans commencent à faire naître des préoccupations chez les responsables et de l'inquiétude dans la population des régions littorales. Elles allaient grandir avec l'entrée en scène des Turcs du Maghreb central. L'islam qu'on avait un peu trop vite cru terrassé relevait la tête. Sous le coup de l'émotion provoquée par la seconde attaque contre Arzila en 1516, qui avait révélé la puissance de l'armement wataside, et à la demande du Portugal qui incriminait la contrebande, l'interdiction de tout commerce avec le Maroc fut prononcée le 13 août 1516 par le cardinal Cisneros alors en charge des affaires⁹³:

Mandamos y espremente defendemos que agora nin de aqui adelante ninguna nin alguna persona destes reynos e senorios, nin de fuera dellos questovieren en ellos estantes, non vayan nin enbien por mar nin por tierra a contratar ningunas nin algunas mercaderias a ningund lugar de Africa nin Verberia que sea de moros, publica nin secretamente, por via direta ni yndireta, ni tengan en ellos sus futores, non embargante qualquier licencia o seguro que para ello tengan, pues tienen lugar e facultad de contratar sus mercaderias e cosas licitas en los lugares de christianos que estan en la dicha costa de Africa o Verberia, donde más seguramente e más provecho suyo e servicio nuestro pueden llevar las dichas mercaderias...⁹⁴)

Deux mois après la proclamation de la décision dans les ports andalous, les marchands et les facteurs devraient être revenus et il ne devrait plus rester personne en *cualquier lugar de los dichos moros de Africa e Berberia*. L'interdiction, on le voit, touchait aussi les étrangers résidant en Andalousie, c'est à dire en fait surtout les Génois fort nombreux et étroitement associés aux gens du pays dans le commerce. La ville de Cadix fit aussitôt appel, arguant d'une mauvaise information des responsables: *los gobernadores de vuestros reinos non seyendo bien ynformados*.⁹⁵ Le conseil royal révoqua cette interdiction et accorda une autorisation provisoire qui ne dut pas avoir d'effet car Martin de Haya, *vecino y regidor* de la ville, supplia le 9 décembre les souverains de confirmer clairement cette autorisation: *porque otra manera cesa el dicho trato de que V A son deservidos y sus rentas reciben mucho daño*.⁹⁶ Ce personnage était personnellement intéressé au commerce avec la Berbérie, le Sous plus précisément, puisqu'à la fin de 1513 sa présence dans le petit port de Tamrakht (*Tamarague*), à proximité de Santa Cruz do Cabo de Gué, était dénoncée par le facteur portugais de la place.⁹⁷ Dans un mémoire plus détaillé, non daté mais probablement du même moment, il assurait que les habitants de Cadix étaient condamnés à périr sans une activité vitale pour eux: *los que en ella viven e moran se sostienen principalmente del trato que tienen en la dicha Berberia y si esto se les quitase la dicha ciudad se*

⁹³ VERONNE, CH. DE LA, «Les villes d'Andalousie et le commerce avec la Berbérie», *S.I.H.M.*, Espagne, t. II, p. 16.

⁹⁴ A.G.S., *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, fol. 8, Cadix 15 avril 1517; *Diversos de Castilla*, leg. 9, n.° 6, Madrid 13 août 1516 et 4 sept. 1516: cité par SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz...*, p. 116 publ. par RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. II, doc. CXII, pp. 230-233.

⁹⁵ *Cádiz...*, p. 116; A. G. S., *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, fol. 5, Madrid 7 mai 1516.

⁹⁶ *Cádiz...*, p. 116; *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, fol. 4, Madrid 16 déc. 1516.

⁹⁷ *S.I.H.M.*, Portugal, t. I, doc. LXXXVI, p. 472, A. Rodrigues et Fr. Fernandes au roi D. Manoel, 24 déc. 1513.

despoblaria. Les revenus royaux et la prospérité des habitants du royaume en seraient affectés, ne manquait-il pas d'ajouter, et il repoussait les accusations du roi de Portugal au sujet de la contrebande d'armes, tout en proclamant que, si des cas s'étaient produits, il fallait châtier les coupables *por manera que fuese a ellos castigo e a otros ejemplo*. Le Portugal, dont le roi avait inspiré cette décision, en serait le grand bénéficiaire en soumettant aux droits de douane les commerçants qui ne pourraient plus fréquenter que les ports qu'il tenait. Or ils y étaient mal accueillis et y écoulèrent mal leurs marchandises: les Musulmans devant, eux aussi, en acquitter pour venir à leur rencontre, l'addition de ces taxes aurait un effet dissuasif. Enfin, et ce n'était pas le moindre grief, les Portugais, eux, n'étaient pas empêchés de commercer dans toute la Berbérie.⁹⁸

On voit que, sur le plan économique au moins, la compétition avec le Portugal restait vive. Les marchands andalous n'acceptaient pas le monopole portugais, d'autant moins qu'à ce moment les Sa'diens cherchaient à attirer les marchands chrétiens dans la région où ils exerçaient leur autorité, le Sous et les Haha au nord de l'Atlas, en leur offrant des avantages que nous connaissons mal, mais qui portaient vraisemblablement sur les droits de douane. Il faut dire aussi que le commerce avait là des attraits sur lesquels nous reviendrons plus loin. Ces raisons furent entendues par le Conseil Royal qui, le 13 décembre, autorisa les marchands à *contratar libremente en las dichas partes de Berberia segunt y como lo hazian antes que la dicha nuestra carta fuese dada*.⁹⁹ Mais le nouveau roi, Carlos I, encore à Bruxelles et sans doute peu au fait de la situation, confirma la décision de Cisneros et lui redonna force le 15 janvier 1517.¹⁰⁰ La présentation aux autorités de Cadix, le 15 avril 1517, de la copie des deux décisions par un *mozo de espuelas de D. Manoel* dut être ressentie avec amertume. Dès le lendemain, un des responsables de la ville dûment mandaté argumentait contre cette décision: on avait caché la vérité au roi et on ne se rendait pas compte du préjudice que les finances royales allaient subir du fait de cette interdiction. Les habitants de Cadix *no tienen otras fazienda de que vivir signon las mercaderias que tratan e contratan en las dichas partes* et, concluait-il sans se soucier d'une certaine contradiction, *e una de la principal contratacion que aqui se tiene es lo de la Berberia e Africa*.¹⁰¹ Le 4 mai, un envoyé de la ville reprenait à la cour la même argumentation afin de faire abroger la cédule du 15 janvier.¹⁰² Les *almojarifes* de Séville et de son archevêché ainsi que de l'évêché de Cadix s'adressèrent au roi, le 7 mai, dans le même sens.¹⁰³ Cette solidarité était fondée sur des intérêts communs. Le cardinal Cisneros, après avoir consulté le Conseil Royal, révoqua le 19 mai 1517 la cédule de Bruxelles et confirma l'autorisation donnée précédemment.¹⁰⁴ Pour plus de sûreté, le représentant de la ville demanda et obtint confirmation de cette décision par Carlos I. Celui-ci

⁹⁸ A. G. S., *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, fol. 3, s. 1. ni date. SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz*, pp. 116-117.

⁹⁹ *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, Madrid 13 déc. 1516.

¹⁰⁰ *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, fol. 8, Cadix 15 avril 1517 (reproduit la décision du 13 août 1516 et celle-ci).

¹⁰¹ *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, fol. 8. SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz*..., pp. 117-118.

¹⁰² *Cámara de Castilla*, leg. 122, n.° 10, fol. 6, Madrid 4 mai 1517.

¹⁰³ *Ib.*, fol. 5.

¹⁰⁴ *Ib.*, n.° 9, fol. 9, Madrid 19 mai 1517 et Valladolid 9 févr. 1518, publ. par RUMEU DE ARMAS, A., *España*..., t. II, doc. CXIII, pp. 233-237 et CXVI, pp. 239-240. SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz*..., p. 118.

réaffirma par la même occasion, le 9 février 1518, à Valladolid la décision ancienne du 26 juin 1480 accordant un *seguro* à tous les marchands castillans ou portugais qui commerciaient avec la Berbérie. En dépit de celle-ci, en effet, les Portugais prétendaient s'opposer aux activités des Gaditans: *los subditos e naturales del serenissimo Rey de Portugal han perturbado e perturven a los veçinos de la dicha çibdad e a otros mercaderes de vuestros reynos la contrataçion de las partes de Berberia e le han tomado e tomavan sus mercaderias*. Mais ces autorisations n'étaient que provisoires, aussi le conseil municipal de Cadix réuni le 29 novembre 1518 donna-t-il mandat à deux représentants de porter au roi et à son Conseil une demande pour que l'autorisation soit accordée à titre définitif: *para que sus altezas non derogen ni revoquen las provisiones que sobre este caso tienen dadas*. On retrouve dans ce mémoire les arguments déjà cités, étayés parfois de précisions pour nous intéressantes. Le trafic avec la Berbérie bénéficiait à Cadix, Séville et aux autres villes d'Andalousie et enrichit le Trésor: *las rentas de los almojarifazgos y alcavalas de Vuestra Alteza (son) en gran crecimiento, trayendose como se traen a este reyno en cada un año mas de dozientos mill ducados en oro y diez mill quintales de cera e mas de cien mill cueros bacunos syn llevar cosa destes Reynos, salvo panos de fuera dellos e tales que en estos reynos no se puedan gastar*. Ce dernier argument est apparemment destiné à prévenir l'éternelle crainte de voir affaiblir les ressources du pays par la sortie de ce qui lui est nécessaire.¹⁰⁵ La supplique poursuit par un avertissement au pouvoir: la ruine entraînerait le dépeuplement de cette ville qui occupe une position stratégique dont l'importance ne faisait que grandir. Elle se conclut par un argument jugé, sans doute, le plus fort et qui tient le plus à cœur aux Gaditans: *que Vuestra Magestad tenga por çierto quel trato no ha de çesar, porquel dicho señor Rey de Portugal procura esto por quel dicho trato vaya por los lugares que tyene en Africa, para quel provecho dél le syga*.¹⁰⁶ La concurrence du Portugal, déloyale en somme, sa volonté de ruiner le commerce andalou est dénoncée une fois de plus. S'il était possible de mettre à jour les liens d'intérêt et de famille qui unissaient le groupe étroit des *arrendadores del almojarifazgo*, financiers puissants, les marchands de Berbérie, les armateurs, les marins et généralement les gens de métier de Cadix, apparaîtrait clairement ce qui faisait la solidarité urbaine face au pouvoir royal et on comprendrait mieux comment ces gens parvenaient à se faire entendre.

La guerre contre les Turcs en Méditerranée eut pour effet d'imposer des restrictions et un contrôle du commerce avec le Maghreb. Pour la sécurité des opérations militaires, le secret était nécessaire et l'interruption de toute relation pouvait être momentanément décidée. Mais ces mesures concernaient peu le Maroc et touchaient surtout Málaga tournée vers l'Algérie et la Tunisie actuelles. Dans le sud du Maroc, la puissance grandissante des Chérifs sa'diens modifiait l'équilibre politique. Ils avaient franchi l'Atlas et occupé Marrakech, sans doute en 1521-1522. De là ils menaçaient Safi et Azemmour. Massa était perdue depuis 1516, Santa Cruz de Mar Pequeña probablement depuis 1517 et

¹⁰⁵ Dans un autre mémoire présenté dans ces années, un responsable de la ville demande à pouvoir commercer de tissus *de fuera destes reinos... a çabsa de los pocos paños que se hacian e usen en estos reinos*. (Cámara de Castilla, leg. 118, n.º 294, Cadix, s. d.). SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz...*, p. 119.

¹⁰⁶ A. G. S., *Diversos de Castilla*, leg. 9, n.º 11, publ. par RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. II, doc. CXX, pp. 246-247. SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz...*, p. 119.

Santa Cruz do Cabo de Gué, isolée, était pratiquement bloquée. Son capitaine se plaignait de ce que des navires de Cadix fréquentaient les ports voisins et les accusait de se livrer à la contrebande: *os mercaderes de Cales que aguy vem aos seus portos, ho qual he muito desservço de V.A. e assy de Deos pelas cousas defesas que trazem a esta terra*¹⁰⁷ Il est très probable que D.João III faisait des représentations à l'Empereur sur ce point. Aussi au sein du gouvernement espagnol on hésitait sur l'attitude à adopter quant au commerce avec la Berbérie. En 1532, une de ces enquêtes dans lesquelles excellait l'administration fut entreprise sur la liberté du commerce avec ce pays. Les opinions qu'elle livre montrent de réelles divergences.¹⁰⁸ Dans l'immédiat, elle ne conduisit à aucune décision. La trêve conclue en 1538 entre le Portugal et le sultan wattaside de Fès incluait l'Espagne et permit un développement des relations économiques.¹⁰⁹

Toutefois cette période euphorique prit fin en 1549, avec l'entrée du Sa'dien à Fès. Pendant plusieurs mois les ports du Maroc furent consignés sur ordre de Mohammed Shaykh.¹¹⁰ Les responsables espagnols, très inquiets, craignirent un moment le pire de la part de cette nouvelle puissance. Dès le 29 mars, Charles Quint interdit tout commerce entre les ports d'Andalousie et ceux sous la domination du Chérif.¹¹¹ Ne restaient ouverts que les cinq ports aux mains du Portugal dont deux, Arzila et Alcacer, se trouvaient dans une situation si précaire que João III songeait à les abandonner, projet qu'il mit à exécution l'année suivante. La décision de l'Empereur avait été si brusque qu'il fallut accorder des dérogations à ceux qu'elle avait touchés au Maroc, pour leur permettre de régler leurs affaires avant de rentrer. On dut même envoyer au Cap de Gué dix navires pour rapatrier les nombreux marchands et facteurs qui se trouvaient alors dans le Sous, à Taroudant et à Santa Cruz.¹¹² Cadix, cette fois encore, s'efforça de convaincre que la prohibition profitait aux Français et aux Portugais qui n'avaient pas à en tenir compte et évoqua le spectre de la

¹⁰⁷ S.I.H.M., Portugal, t. II, doc. CXX, p. 484, S. Gonçalves da Costa au roi D. João III, 15 sept. 1529.

¹⁰⁸ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. V, pp. 44-52: réponses de Malaga, Carthagène, du Corregidor de Cadix p. 50, d'habitants de Séville pp. 50-52; doc. VI, pp. 53-56, Lettre de la ville de Jerez à Charles Quint, 10 mai 1532; doc. VII, pp.58-60, Avis sur le commerce avec les Maures (d'un personnage inconnu membre du Conseil de guerre).

¹⁰⁹ Ces relations ne se limitèrent pas au commerce: des Castillans éleveurs de porcs menaient leurs troupeaux autour des places portugaises du nord. S.I.H.M., Portugal, t. III, doc. LXXXII, pp. 284,288,291, Lettre de Bastião de Vargas à D. João III, Fès, 6 et 9 déc. 1540. Cf. BARRANTES MALDONADO, P., *Dialogo entre P. B. M. y un caballero extranjero...*, Alcalá de Henares, 1556, cité dans S.I.H.M., Espagne, t. I, p. 93, n. 2: *Por las paces que Africa ha hecho con España agora por once años, pasan de España en Berberia muchos Cristianos de esta Andalucía con sus ganados, y los apacientan, y siembran en Africa tan seguros como si sembrasen en Europa; y como aquella terra es fértil, no menos que la campiña de Cordoba o la vega de Carmona, han cogido en elle tanto pan y traidelo a España que es cos mas para espantar que para contar.*

¹¹⁰ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc.CVIII, p. 193, Lettre de Luis de Rueda à Maximilien et Marie, Gibraltar 15 mars 1549. Cf. Portugal, t. IV, doc. CIX, p. 407, Lettre d'I. Nunes, Lisbonne 5 nov. 1550. Il semble s'agir, vu les dates des deux documents, de deux décisions distinctes, une en 1549 et l'autre en 1550 motivées par des raisons de sécurité militaire.

¹¹¹ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. LXIV, p. 214, Ordonnance de Charles Quint, Valladolid 29 mars 1549.

¹¹² S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. CLX, pp. 464-465, Lettre de Maximilien et Marie d'Autriche à Charles Quint, 1er sept. 1550, doc. CXXX, p. 391, Enquête sur l'envoi de navires au Maroc, s. d.; S.I.H.M., Portugal, t. IV, doc. CX, pp. 410-411, Lettre de D. João III à Lisuarte Peres, 20 déc. 1550.

ruine.¹¹³ Le commerce fut concédé à des particuliers, moyennant une redevance annuelle de 25.000 ducats.¹¹⁴ Malaga et Cadix attaquèrent avec des arguments semblables le régime de monopole et introduisirent des recours auprès du *Consejo de Hacienda*: en portant atteinte à leur principale activité, on leur ôtait leurs moyens d'existence et cette mesure ne pouvait profiter qu'aux étrangers. Ceux-ci ne viendraient plus à Cadix mais iraient directement au Maroc et y vendraient ce qu'ils voulaient y compris, bien entendu, les marchandises prohibées. Le monopole aurait, en outre, pour effet de faire monter les prix des denrées importées de Berbérie.¹¹⁵ La réponse pesée et balancée du conseil reconnaissait à l'Empereur le droit de prohiber le commerce ou de le concéder à qui il lui plaisait en échange d'une contribution aux frais de défense des *fronteras*, mais opinait que, dans les circonstances présentes, le régime de liberté restait préférable.¹¹⁶ Charles Quint, qui cherchait la solution financière la plus avantageuse, chargea le prince Philippe d'enquêter pour savoir ce qui, de la concession à des particuliers ou du libre commerce, rapporterait le plus.¹¹⁷ Les résultats de l'*información* ne nous sont pas connus, mais on en resta au monopole jusqu'au 10 octobre 1554, date à laquelle le retour à la liberté du commerce fut décidé. Elle était néanmoins assortie de conditions strictes qui devaient supprimer ou atténuer les inconvénients dénoncés par ceux qui s'indignaient ou s'inquiétaient des risques que faisaient courir les relations avec les Musulmans. Il fallait obtenir une autorisation pour commercer avec les ports sous l'autorité turque, être vieux chrétien, pratiquer un métier dans lequel on n'utilisait ni bois, ni métaux, ni salpêtre, et ne pas être fabricant de biscuit de mer. Il était interdit de demeurer en Afrique une année entière et, avant d'y repartir, un séjour de deux mois était obligatoire en Espagne. Avant leur départ les navires devaient subir une inspection poussée et ils avaient l'obligation de se rendre directement en Berbérie, afin que des marchandises prohibées ne soient pas embarquées lors d'une escale.¹¹⁸ Ces mesures étaient, en fait, destinées à rendre effectives les prescriptions les plus anciennes. Les Turcs étaient seuls visés: il faut dire qu'entre eux et les Sa'adiens le choix de l'Espagne était fait, elle voulait aider ceux-ci à contenir et, si possible, à refouler les premiers. C'est pourquoi en 1556 une trêve de dix ans fut envisagée avec le Chérif. Le premier point que devait discuter le gouverneur d'Oran avec le sultan marocain était la liberté du commerce entre l'Espagne et un certain nombre de ports qui seraient déterminés par Mohammed Shaykh.¹¹⁹ Ce point était, semble-t-il, d'un tel intérêt pour l'Espagne qu'elle était prête à proposer la réciprocité.¹²⁰ On ne saurait mieux affirmer la

¹¹³ *S.I.H.M., Espagne*, t. I, doc. CXXVIII, pp. 385-389, Enquête sur le trafic au Maroc, doc. CXXIX, p. 390, Lettre de Fernando de Aguiar à Charles Quint, s. l. s. d., (avril 1550)

¹¹⁴ *S.I.H.M., Espagne*, t. II, doc. XIX, p. 56, Lettre de Charles Quint au prince Philippe, s. d., (fin 1552).

¹¹⁵ *S.I.H.M., Espagne*, t. II, doc. VI, pp. 18-21, Requête de la ville de Malaga, s. d., doc. VIII, pp. 24-28, Requête de la ville de Cadix, s. d.

¹¹⁶ *S.I.H.M., Espagne*, t. II, doc. IX, pp. 29-30, Avis du Consejo de Hacienda (sept. 1552).

¹¹⁷ *S.I.H.M., Espagne*, t. II, doc. XIX, pp. 56-57, Lettre de Charles Quint au prince Philippe (fin 1552).

¹¹⁸ VERONNE, CH. DE LA, *Les villes d'Andalousie...*, p. 17.

¹¹⁹ *S.I.H.M., Espagne*, t. II, doc. CXI, p. 346, Instructions pour le comte d'Alcaudete, Valladolid 9 juillet 1556.

¹²⁰ *Espagne*, t. II, doc. CXII, p. 351, Instructions complémentaires pour le comte d'Alcaudete, Valladolid 9 juillet 1556.

nécessité de ce commerce sans cesse rappelée par Cadix où Horozco, à la fin du siècle, en disait encore toute l'importance.

Sous l'administration des Sa'diens, le Maroc était vite devenu ou redevenu attrayant pour les marchands européens qui s'y rendaient nombreux en ce milieu de siècle. Les Espagnols ne pouvaient rester à l'écart de ce marché situé à leur porte et où ils avaient toujours été présents, ce qui n'était pas sans leur conférer des avantages sur les nouveaux venus Français, Anglais, à qui l'effacement du Portugal permettait de s'introduire plus facilement. Ces marchands du nord comprenaient alors l'intérêt qu'ils auraient à aller au Maroc troquer les tissus fabriqués dans leurs pays contre de l'or ou du sucre, de ce sucre dont les Sa'diens développaient la production dans le Sous.¹²¹ Cette évolution était préjudiciable aux intérêts andalous car, guère plus que les Portugais, les Espagnols n'apportaient des produits fabriqués chez eux. Cadix et Séville avaient joué jusqu'alors le rôle profitable d'intermédiaire du fait que les navires de l'Atlantique nord s'y arrêtaient et ne s'aventuraient pas en Afrique. S'ils le faisaient désormais ce serait le déclin et peut-être la fin de ce rôle de courtier si profitable: les Andalous le craignaient à juste titre. Leur inquiétude, nous l'avons trouvée exprimée dès le début du siècle lorsque les interventions du pouvoir introduisaient une discontinuité des plus fâcheuses pour les affaires. Toute absence de leur part au Maroc créait un appel à d'autres partenaires, car les besoins de ce pays en tissus importés devaient être satisfaits.

L'enchevêtrement des facteurs économiques et politiques tantôt conjugués et tantôt opposés, doit rester présent à l'esprit. La complexité qui en résulte imposerait une étude détaillée, tenant compte des lieux et des dates. Faute d'une documentation suffisante, elle est impossible. Mais il est clair au mois qu'une distinction s'impose entre les relations avec les ports aux mains des Chrétiens et celles avec les ports sous domination musulmane.

VIII. LE COMMERCE AVEC LES PLACES CHRÉTIENNES

Le ravitaillement des *fronteras* espagnoles, qui a laissé de nombreuses traces dans les archives, est de peu d'intérêt pour notre sujet puisque, dans la plupart des cas, c'est en réalité un commerce intérieur espagnol, quand ce n'est pas un simple transport de denrées d'un point à un autre d'un même domaine seigneurial: Melilla et Gassassa appartenaient, en effet, au duc de Medina Sidonia à qui incombait le soin de leur défense et de leur approvisionnement. Du reste, ces deux places se trouvent en Méditerranée, comme le Peñon de Velez. La garnison de la tour de Santa Cruz de Mar Pequeña a été ravitaillée par les Canaries. La charge paraît avoir été légère étant donné que l'effectif était d'une vingtaine d'hommes.¹²²

Après sa réédification, en 1496, on y a fait quelque commerce pendant quelques années. En 1503, il était question d'y envoyer des tissus, *bordates* et *quarti-*

¹²¹ Sur cette question v. BERTHIER, P., *Les anciennes sucreries au Maroc et leur système hydraulique. Études d'archéologie et d'histoire économique*, 1966.

¹²² RUMEL DE ARMAS, A., *España*, p. 235.

llas, à l'imitation de ce qui se faisait dans le Sous et plus au nord. Une partie du blé, apporté en quantité largement supérieure aux besoins des soldats, pouvait aussi servir de monnaie d'échange pour obtenir de l'or et des esclaves.¹²³ Mais on pouvait aussi obtenir ceux-ci, peut-être plus avantageusement, par les opérations du *rescate*. La tentative de faire en ce lieu un commerce analogue à celui qui se faisait à Arguin fut un échec ou n'eut pas de suite. La reprise des *cabalgadas* ne marqua pas cependant la fin des échanges, puisque les *rescates* en étaient une forme particulière déjà évoquée.¹²⁴ A partir des forteresses qu'Alonso de Lugo devait construire près du cap Ghir, à l'embouchure de l'oued Assaka et à Tagawust on espérait probablement qu'un négoce pourrait se faire. L'échec militaire et politique immédiat ne permit certainement aucune transaction commerciale notable. A propos de ces tentatives, on peut relever une contradiction entre action militaire et commerce qu'on peut observer ailleurs, à Melilla et autour de places portugaises, mais il est juste de dire qu'elle ne va pas jusqu'à une incompatibilité totale: les trêves permettent des échanges, ne serait-ce que le rachat des prisonniers.¹²⁵

Le ravitaillement des places portugaises par l'Andalousie a fait l'objet de quelques études.¹²⁶ Le Portugal chroniquement déficitaire en céréales s'est trouvé dans l'obligation de faire appel, pour ses besoins et ceux de ses places marocaines, à l'Andalousie voisine qui est souvent exportatrice. Dès 1452, Jerez approvisionne des navires portugais qui se rendent au Maroc.¹²⁷ On a bien l'impression qu'au XVI^e siècle, au fur et à mesure que les difficultés s'accroissent pour le Portugal, l'importance du soutien de l'Andalousie grandit: soldats, munitions, matériel et vivres y sont recherchés et embarqués pour le Maroc avec une fréquence grandissante. C'est que, l'Inde aspirant l'essentiel des ressources portugaises, l'Espagne s'associe à la défense de positions qui contribuent à sa propre sécurité, d'autant plus volontiers qu'elle réalise ainsi des profits commerciaux.¹²⁸

Il est aisé de distinguer en premier lieu un commerce libre. Des individus se rendaient de leur propre chef dans les places portugaises pour y vendre des marchandises diverses. On en connaît bien des exemples. Ainsi ce Ruy Lopez

¹²³ *España*, t. I, pp. 235-238 et 442-447, t. II, doc. XVI, pp. 50-51 et doc. LXI, p. 117, Lettre du trésorier et facteur de la Casa de Contratación, Séville 18 mars 1503 au sujet du *trato de Santa Cruz experimenté par Antonio de Torres*.

¹²⁴ Particulièrement bien mise en évidence par LÓPEZ DE COCA, J. E., «Esclavos, alfaqueques y mercaderes...» V. aussi LOBO CABRERA, M., *La esclavitud...*, p. 35.

¹²⁵ Exemples dans *S.I.H.M., Portugal*, t. II, doc. LXXXII, pp. 325-328, Lettre de six captifs portugais à D. João III, 10 sept. 1523, t. III, doc. XXIX, p. 74, ordre de paiement de L. de Loureiro, Santa Cruz, 1537.

¹²⁶ RICARD, R., «Les places portugaises du Maroc et le commerce d'Andalousie», *Études sur l'histoire des Portugais...*, pp. 143-175; ID., «Les facteurs portugais d'Andalousie», *ibid.*, pp. 177-192; SANCHO, H., «El comercio entre el Puerto de Santa María y las plazas marítimas de Marruecos durante el siglo XVI», *Mauritania*, 1941, pp. 343-345 et 372-374, 1942, pp. 56-59 et 89-90; ID., «Un foco de cooperación española a la obra portuguesa en África: Jerez de la Frontera y el Puerto de Santa María (1500-1550)», *Mauritania*, 1943, pp. 93-96, 123-126, 183-185, 218-220, 257-260, 276-279 et 325-328, *Archivos del Instituto de Estudios africanos*, t. XVI, 1962, pp. 61-80.

¹²⁷ AZEVEDO, P. DE, *Documentos das Chancelarias reais relativas a Marruecos, 1915*, t. II, p. 107.

¹²⁸ Pour H. Sancho, le commerce entre les ports d'Andalousie et les places portugaises du Maroc ne prend d'importance qu'au début du XVI^e siècle, mais il est vrai qu'antérieurement à 1506 il n'y a pas de documents conservés, sauf à Jerez.

de Alcaraz, *vecino de Sevilla*, qui obtint en 1478 un sauf-conduit de la reine Isabel pour aller au Maroc *recoger lo que tiene de su hacienda*. Le document nous apprend qu'il avait des maisons et des biens à Ceuta, Tanger et Arzila.¹²⁹ Les Andalous qui, comme lui, avaient des biens et faisaient des affaires dans les places portugaises devaient être assez nombreux. Dans les *Anais de Arzila* on trouve des allusions à un commerce avec l'Andalousie et à la présence familière de commerçants de cette région. Des relations de cette sorte se sont poursuivies après la création de la factorerie d'Andalousie qui a donné au ravitaillement une assise institutionnelle. Les habitants des places de Tingitane, surtout eux, se rendaient parfois dans la Péninsule pour y effectuer des achats. Après le siège de 1516, des gens d'Arzila allèrent acheter des chevaux, *daquele icelente casta de Xerez da Fronteira*.¹³⁰ Un certain Anton Rodriguez, originaire de cette ville, était bien connu des gens d'Arzila où il faisait venir des chevaux si nécessaires aux opérations militaires.¹³¹ En 1531, un *biscainho e outros de Calez*, créanciers d'un Juif qui avait fui, y demandaient justice au capitaine.¹³² Bien que le Portugal ait produit assez de vin et de fruits pour en exporter, il en venait fréquemment d'Andalousie dans les places du Maroc. Le *feitor* de Safi, Heitor Gonçalves, suggère au roi en 1512 de faire payer des droits d'un dixième sur les vins, ils rapporteraient, selon lui, de 60 à 70.000 reis par an: *a maior soma deles vem de Castilla*.¹³³ En 1510, arrive à Arzila un *biscainho* – le même que ci-dessus? – venant de Barbate avec une cargaison de fruits.¹³⁴ En 1513, des «Castillans» vendent du vin et des fruits à Azemmour qui vient d'être conquise. Ils la ravitaillent en grande partie, mais profitent de la pénurie pour pratiquer des prix excessifs.¹³⁵ En décembre 1523, entre dans le port d'Arzila un bateau de Moguer chargé de vin; il avait été attaqué par des corsaires musulmans qui avaient dédaigné la cargaison mais capturé l'équipage, à l'exception d'un mousse qui s'était caché entre les tonneaux.¹³⁶ Peu avant, un marchand de Jerez, Juan Lozano, alors qu'il allait vendre du vin à Azemmour, avait fait naufrage devant Arzila, et avait tout perdu. Mais comme il y était connu et estimé, ce qui indique qu'on l'y voyait souvent pour son négoce, le capitaine lui fit donner, pour compenser ses pertes, la cargaison d'un navire des Canaries que Jean Fleury, le fameux corsaire normand, avait pris et était venu vendre.¹³⁷ En 1531, un Castillan *morador na vila* était allé sur une bien modeste embarcation, une *zavra*, chercher en Andalousie des sardines, des oranges et des fruits. Au retour, il s'arrêta à Tanger et y prit des passagers mais, peu adroit, il fit naufrage en entrant dans le port d'Arzila, il est vrai difficile d'accès.¹³⁸ Sans cet incident, la chronique n'aurait pas gardé mémoire de ce

¹²⁹ TORRE, A. DE LA et SUÁREZ FERNÁNDEZ, L., *Documentos referentes a las relaciones con Portugal durante el reinado de los Reyes Católicos*, 1958, t. I, n.º 113, p. 169.

¹³⁰ RODRIGUES, B., *Anais*, t. I, p. 211.

¹³¹ *Anais...*, t. II, pp. 51-52.

¹³² *Anais...*, t. II, p. 200.

¹³³ S.L.H.M., *Portugal*, t. I, doc. LXIV, p. 368, Lettre d'H. Gonçalves à D. Manoel, Safi 15 décembre 1512.

¹³⁴ *Anais...*, t. I, p. 49.

¹³⁵ S.L.H.M., *Portugal*, t. I, doc. LXXVIII, p. 442, Lettre du duc de Bragançe, 30 sept. 1513.

¹³⁶ *Anais...*, t. I, p. 441.

¹³⁷ *Anais...*, t. I, p. 400.

¹³⁸ *Anais...*, t. II, pp. 213-214.

modeste trafic auquel il n'était certainement pas le seul à se livrer. En 1533, le capitaine de Santa Cruz du Cabo de Gué ordonnait de payer au marchand espagnol Alfonso Ramon 19.000 reis, prix de cinq outres de vin.¹³⁹ En 1543, une *barqueta* montée par trois hommes de Ceuta fut prise par des corsaires musulmans en revenant d'Algeciras où elle était allée chercher des fruits.¹⁴⁰

Il semble bien que la décision du roi de Portugal de nommer en Andalousie un agent permanent ayant la charge de pourvoir au ravitaillement des places d'Afrique ait été prise à la suite de l'assaut qui faillit emporter Arzila en 1508.¹⁴¹ A ce moment, l'apaisement entre l'Espagne et le Portugal traduit par le traité de Sintra favorisait la coopération entre les deux royaumes. R. Ricard a essayé d'établir la liste des facteurs et leur localisation. L'organisation de cette *feitoria* dont la vocation est autant militaire que commerciale se laisse mal appréhender; elle lui paraît avoir été «très souple et très légère».¹⁴² Le facteur aidé de quelques employés négociait avec les *cabildos* ou de grands seigneurs l'achat de céréales. Une lettre de Diogo da Costa à D. João III, du 29 septembre 1547, donne une idée de leur tâche. Avec les 10.000 cruzados qu'il venait de recevoir il allait s'efforcer d'acheter le plus de «pain» possible, bien que le moment le meilleur fût passé, celui qui suit immédiatement la moisson, du 15 juin à la fin d'août. Ordinairement, aux premières pluies ou plus tard, en décembre-janvier, ceux qui disposent de grain le mettent en vente, mais cette année, disait-il, la sécheresse avait fait que les celliers ne s'ouvraient pas. Il négociait avec le duc de Medina Sidonia et le marquis de Tarifa qui avaient *muita cantidade de trigo* provenant de leurs terres ou d'achats qu'ils avaient fait. Mais depuis vingt jours, il n'avait pas encore réuni beaucoup de blé. Son prédécesseur avait acheté mille *fanegas* et en avait emprunté autant aux autorités de Malaga qui ne les avaient pas laissées sortir. Il aurait voulu servir en priorité Arzila mais le capitaine ne lui avait pas envoyé de navire et, comme Ceuta devait être secourue, il lui enverrait un acompte sur une cargaison de 110 *moios* arrivée «des îles» (les Açores?) à Cadix pour Arzila et Alcacer.¹⁴³ On voit que l'Andalousie, Cadix en particulier, s'intégrait aux circuits économiques vitaux pour le «Maroc portugais». L'efficacité de l'institution dépendait de l'activité du facteur mais aussi de l'attitude des pouvoirs locaux en Andalousie. Bernardo Rodrigues regrette le temps, qu'il embellit peut-être dans son souvenir, où les chevaux étaient rassasiés de bon blé, les sept places approvisionnées sans peine *por serem (os feitores) liberaes e honrados e saberem tratar e negociar com os cavaleiros e correjedores de Xerez da Fronteira e de Malaga, que tendo-os contentes, não punhão peita, nem duvida ás provisões de sua majestade...* A présent, dit-il (il écrit après 1550), les autorités font beaucoup de difficultés *dizendo que tem necessidade e que não ha trigo na terra e que o povo crama e não consente...*¹⁴⁴ L'atti-

¹³⁹ A.N.T.T., *Corpo Cronologico*, parte 2, maço 186, n.° 19, signalé par RICARD, R., *Etudes...*, pp. 160-161.

¹⁴⁰ S.I.H.M., *Portugal*, t. IV, doc. XL, p. 130.

¹⁴¹ LOPES, D., *Historia de Arzila*, 1925, p. 67. RICARD, R., *Etudes...*, p. 178. RAU, V., «Note sur les facteurs portugais en Andalousie», *Jahrbuch für Geschichte von Slant, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerika*, t. IV, 1967, pp. 122-127, le reconnaît, tout en montrant qu'antérieurement à cette date des représentants du roi étaient épisodiquement chargés d'affaires qui ne relevaient pas de préoccupations essentiellement militaires comme ce fut le cas par la suite. CORTE-REAL, M. H., *A feitoria portuguesa na Andaluzia (1500-1532)*, 1967.

¹⁴² RICARD, R., *Etudes...*, pp. 177-192.

¹⁴³ *Anais...*, t. II, doc. LXX, pp. 405-406 (A.N.T.T., *Corpo Cronologico*, parte I, maço 79, n.° 90).

¹⁴⁴ *Anais...*, t. I, p. 299.

tude des oligarchies locales s'est effectivement modifiée vers le milieu du XVI^e siècle. Les libéralités des facteurs facilitaient sans aucun doute leur bienveillance, comme le suggère clairement Bernardo Rodrigues. Or la lettre de Diogo da Costa montre bien que l'argent était envoyé trop tard, que le facteur devait demander aux municipalités des avances, ce qui n'est pas une façon de se faire bien voir. Les difficultés financières croissantes de la monarchie portugaise laissent à penser que les sommes allouées se réduisaient au point que les libéralités, auxquelles les responsables (*os que governão a terra*) étaient sensibles, se faisaient rares.

Si le rôle de l'Andalousie dans l'approvisionnement des places du Maroc semble aller grandissant, tous les achats ne passaient pas par les facteurs. Le roi de Portugal chargeait parfois des hommes de confiance de missions analogues. C'est ainsi qu'en 1549 Luiz de Loureiro recruta des soldats et acheta au Puerto de Santa Maria 40 *botas* de vin, 1.500 *arrobas* d'huile, 300 quintaux de biscuit, mille douzaines de poissons séchés, de l'ail, du vinaigre et 200 *botas* vides parce qu'elles étaient plus grandes et moins chères qu'à Lisbonne. Il devait aussi se procurer de la poudre, des planches de pin et affrêter un brigantin pour assurer la liaison du Puerto avec le Maroc.¹⁴⁵ Les produits fournis par l'Andalousie, on le voit, étaient variés. En 1516, Arzila reçut, en prévision du siège, du charbon, du fer, du bois d'oeuvre, de la chaux.¹⁴⁶ Les capitaines des places du Maroc disposaient aussi de sommes qui leur étaient attribuées pour se procurer des vivres où ils pouvaient. Sur place ç'avait toujours été difficile, au Portugal et dans «les îles» les ressources étaient étroites, aussi se tournaient-ils souvent vers l'Andalousie voisine. On ne voit pas très bien comment ils procédaient dans ce cas: il leur fallait certainement s'entendre avec le facteur pour éviter de se porter mutuellement préjudice, encore n'est-ce pas sûr.

IX. LE COMMERCE AVEC LES PORTS MUSULMANS

Quel qu'ait été l'intérêt des Andalous pour des relations avec les places portugaises, il était limité. Celles-ci ne parvenaient pas, compte tenu de la nature de leurs relations avec leurs voisins, à écouler chez eux beaucoup de marchandises ni à leur en acheter. Sans doute les opérations militaires étaient entrecoupées de trêves plus ou moins longues pendant lesquelles des caravanes circulaient: on le voit bien à Arzila grâce à la chronique de Bernardo Rodrigues. Mais ces trêves étaient souvent précaires et l'instabilité dans laquelle vivaient ces places n'était pas favorable à des affaires régulières. Des ports d'Andalousie, les marchands qui désiraient réaliser de meilleurs profits se rendaient, avec ou sans autorisation, dans les ports tenus par les Musulmans. Bien sûr les relations avec ces *Moros enemygos de nuestra santa Fe catolica* faisaient murmurer les autorités ecclésiastiques et craindre les militaires pour leurs secrets, mais comme elles rapportaient gros, les critiques et même les interdictions étaient de peu de poids.

¹⁴⁵ Galvão, A. Mexia, *Vida do famoso heroe Luiz de Loureiro*, 1946, pp. 149-150.

¹⁴⁶ *Annis...*, t. I, p. 159.

Dans leur diversité, les documents donnent des indications sur les lieux fréquentés par les sujets castillans, mais ne permettent pas de se rendre vraiment compte s'il y a eu des changements dans la géographie du commerce et encore moins de quelle ampleur ils ont pu être. Ils parlent le plus souvent de *Berberia*. C'est le contexte qui permet de se rendre compte s'il s'agit du Maroc. Il n'y a pas de doute quand on rencontre l'expression *Berberia de Poniente*. Exceptionnellement il est précisé, comme en 1475, *la Berberia que es abaxo de Cepta e Tanjer fasia el Poniente*.¹⁴⁷

Larache, le premier port rencontré après Arzila, offre un bon abri dans l'estuaire du Lakkos et, de là, un chemin aisé pour se rendre à Fès. Le site abandonné après 1471 avait été réoccupé vers 1500 et était devenu une base de corsaires qui inquiétait les Portugais et qu'ils cherchèrent à détruire. Jusque vers 1530-1535, les conditions ont été peu favorables au commerce. A ce moment, les relations se sont améliorées avec le sultan wattaside qui, inquiet des progrès des Sa'diens, s'est rapproché du Portugal. Au milieu du siècle, au moment où les Chérifs venus du sud s'emparent de Fès, un trafic assez important s'y opère: *de Caliz ban muchos nabios a Alarache y a Çala a contratar con los Moros del Xarife y de alli ban a Fez* écrit Don Juan de Mendoza le 14 mars 1549 à Maximilien; il s'inquiète des informations qu'ils peuvent transmettre sur ce qui se prépare en Espagne. Aussi a-t-il retenu à Cadix ou au Puerto de Santa Maria *dos nabios aparejados para partir*.¹⁴⁸ Inversement ces marchands pouvaient aussi renseigner les Chrétiens sur ce qui se passait au Maroc: quatre jours avant, le comte de Redondo, capitaine d'Arzila écrivait au roi D. João III qu'il avait obtenu des renseignements sur ce que tramait le Chérif à Fès en envoyant deux nageurs *a dous navios que estam no rio de mercadores que forão de Caliz*.¹⁴⁹ Quinze jours plus tard était proclamé l'édit interdisant toute relation avec les ports du Chérif.¹⁵⁰ En mai, une caravelle *de contratación* arrivait à Gibraltar en provenance de Larache.¹⁵¹ Le 9 février 1554, alors que l'interdiction n'avait pas été levée, neuf navires qui s'y trouvaient quittaient le port à cause de nouvelles alarmantes envoyées de Fès par des marchands espagnols. Cinq se réfugièrent à San Lucar et quatre à Cadix. Certains au moins étaient espagnols car, en dépit de la prohibition, des autorisations étaient accordées moyennant finance.¹⁵² En 1556, le capitaine de Tanger, D. João de Meneses, estime que le commerce entre Cadix et Larache a complètement gâté celui que pourrait faire le Portugal: drogues, épices, laque, tissus de l'Inde et autres marchandises y affluent en telle quantité que le roi D. Sebastião ne pourrait trouver un bon prix au Maroc pour de telles denrées qu'il voulait y vendre en vue d'un rachat général des captifs.¹⁵³

¹⁴⁷ CARANDE, R. et CARRIAZO, J. DE M., *Tumbo de los Reyes Católicos*, t. III, II-179, p. 271.

¹⁴⁸ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. LV, p. 182, Lettre de D. Juan de Mendoza à Maximilien et Marie, Puerto de Santa Maria, 14 mars 1549.

¹⁴⁹ S.I.H.M., Portugal, t. IV, doc. XCI, p. 319, lettre du comte de Redondo à D. João III, Arzila 10 avril 1549.

¹⁵⁰ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. LXIV, p. 214, ordonnance de Charles Quint, Valladolid 29 mars 1549: a los lugares de Alarache e Çala ny a los otros puertos e lugares quel Xarife, enemigo de nuestra santa Fee catolica tiene en Africa.

¹⁵¹ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. LXXXV, p. 274, Lettre de Luis de Rueda à Maximilien et Marie, 11 mai 1549.

¹⁵² S.I.H.M., Espagne, t. II, doc. XLV, pp. 137-138, Relation de N. de la Herrería et J. Garcia.

¹⁵³ S.I.H.M., Portugal, t. V, doc. XXXVII, p. 112, Lettre de D. João de Meneses à Pedro de Alcaçova Carneiro, 19 août 1556.

A part l'échancrure du Sebou, la côte jusqu'à Salé est basse, sableuse ou marécageuse, déserte et inhospitalière, sans autre attrait que la pêche. Les barques venues d'Andalousie y étaient nombreuses à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, mais par peur des corsaires elles n'y vinrent plus après 1517.¹⁵⁴ Les équipages y faisaient peut-être un petit commerce limité à l'achat de vivres et à la vente de menues marchandises, encore n'est-ce pas sûr.¹⁵⁵

Salé était bien connu et de longue date des Espagnols: n'avaient-ils pas essayé de s'en emparer en 1260? Ils distinguaient Salé le Vieux et Salé le Neuf (Rabat actuel) séparés par le fleuve, *el río en medio*. C'est la première des *escalas de mercadores* énumérées par les Rois Catholiques en 1475.¹⁵⁶ De là aussi on se rend facilement à Fès dont c'est le principal port. En 1486, Pedro Fernandez Cabrón, d'origine génoise, part de Cadix vers Salé avec deux navires, un *navio de armada* et un chargé de marchandises, comme pour être prêt à toute éventualité.¹⁵⁷ En 1546, y réside Pedro de Bedia, un marchand biscayen.¹⁵⁸ Plus au sud, Fedala apparaît mentionné dans un document de 1492.¹⁵⁹

Azemmour, cité également dans la cédule des Rois Catholiques en 1475, attirait à la fin du XV^e siècle les pêcheurs et les marchands. Au printemps, l'abondance des aloses dans l'embouchure de l'Oum er-Rbia était une aubaine pour les Andalous et les Portugais. Le poisson était vendu au royaume de Castille.¹⁶⁰ Nous avons vu que des navires de différents ports andalous, Palos, Lepe, s'y rendaient dans les dernières années du XV^e siècle.¹⁶¹ Ils y portaient, entre autres, des fruits, des toiles, des marchandises non prohibées, afin de les échanger contre des chevaux, de l'or et, ce qui étonne, de l'argent: on ne sait comment expliquer le sens inverse de ce courant, compte tenu de nombreuses attestations d'un change plus élevé de ce métal au Maroc qu'en Espagne. Les chevaux étaient, au témoignage de Valentim Fernandes, qui écrivait quelques années plus tard, en 1506-1507, des achats qu'on pouvait faire en ce lieu.¹⁶² Après l'occupation de la ville par les Portugais, des «Castillans» ont continué à y venir commercer, comme on l'a vu plus haut. Mais, à la différence d'autres ports abandonnés après 1541, il ne semble plus fréquenté au milieu du siècle. Les explications peuvent être diverses. Ce site d'estuaire était malcommode à cause de l'ensablement et de la barre, mais ce n'était pas nouveau. La région avait été dévastée par les razzias portugaises et les expéditions punitives des Wattasides et particulièrement éprouvée lors de la famine de 1521 suivie de

¹⁵⁴ CENIVAL P., et MONOD, TH., *Description de la côte...*, pp. 26-27.

¹⁵⁵ RODRIGUES, B., *Anais...*, t. I, pp. 227-228, évoque pour sa part les pêcheurs qui venaient nombreux entendre la messe le dimanche à Arzila.

¹⁵⁶ RUMEL DE ARMAS, A., *España...*, t. II, doc. VII, p. 13.

¹⁵⁷ LADERO QUESADA, M. A., *Unas cuentas...*, p. 92. SANCHEZ HERRERO, J., *Cádiz...*, p. 111. A noter que le marquis de Cadix a fait préparer le voyage.

¹⁵⁸ S.J.H.M., *Portugal*, t. IV, doc. LXI, p. 208, Lettre de Joto Fernandes Rodajo à Luiz de Loureiro, Salé 31 déc. 1546.

¹⁵⁹ Voir note 58 p. 7.

¹⁶⁰ RODRIGUES, B., *Anais...*, t. I, p. 8.

¹⁶¹ Voir p. 7.

¹⁶² CENIVAL P., et MONOD, TH., *Description de la côte...*, pp. 28-29: *Aqui resgatam booms cauallos e alquices e aljaranis e alambes que leuam pera negros*. Les Portugais se procuraient là de quoi approvisionner la traite d'Arguin et de Guinée: tissus et vêtements qu'ils appellent *roupa d'Arguin*. Voir RICARD, R., «Le commerce de Berbérie et l'organisation économique de l'empire portugais aux XV^e et XVI^e siècles», *Études sur l'Histoire des Portugais*, pp. 81-114.

peste,¹⁶³ elle n'offrait guère de ressources ni de possibilités de commerce. Enfin la proximité de la place de Mazagan, conservée par le Portugal et solidement fortifiée à partir de 1541, était peut-être dissuasive étant donné qu'il persistait à considérer le Maroc comme son domaine exclusif.¹⁶⁴

A Mazagan et à la *Casa del Caballero* (Awgar, près du cap Blanc) des navires sont venus charger du blé lors des disettes dont l'Andalousie a souffert à plusieurs reprises à la fin du XV^e siècle.

Safi, la *ciudad de Safy*, est l'une de ces *escalas de mercaderes* pour lesquelles Isabel et Fernando exigent des licences en 1475.¹⁶⁵ Les intérêts andalous devaient y être encore représentés après qu'elle fût passée sous la suzeraineté portugaise, puisque divers documents font état d'intrigues et en particulier avec le duc de San Lucar en 1507.¹⁶⁶ Du moment de l'occupation militaire par les Portugais à l'évacuation en 1541, on n'a aucun témoignage de la présence d'Espagnols dans cette ville, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'y ont eu aucune activité, cependant on peut se demander s'ils n'y étaient pas quelque peu suspects. En 1550, un marchand de Cadix, Francisco de Marin, atteste qu'il a été à Safi les années précédentes.¹⁶⁷ Il y serait donc venu peu de temps après que les Portugais l'aient abandonnée.

Au sud de Safi se déploie la côte d'une région qui, on l'a dit, n'offre guère d'intérêt. Il faut s'approcher du cap Ghir, du *Cabo de Gué* en portugais, *Cabo d'Aguer* en espagnol, pour trouver des témoignages d'une présence andalouse. Mais nous devons, toutefois, prendre garde au fait que l'expression *Cabo de Gué* désigne en fait une région qui peut être assez étendue. C'est ainsi qu'en 1501, *los mercaderes que tratan en el Cabo de Aguer e en Meça* se plaignent aux Rois Catholiques d'être empêchés de commercer par Alfonso de Lugo: *les ynpide que non contraten sus mercadurias ni rescaten esclavos algunos*. Ils obtiennent d'être placés sous la protection royale eux, *sus omes e criados e bestias e mercadurias*.¹⁶⁸ A *Tafatna* (aujourd'hui Tafelney, nom d'un cap peu marqué au nord du cap Ghir), des marchands de Cadix venaient trafiquer dans les années où les Portugais essayaient de développer l'activité économique du petit «château» que Lopes de Sequeira avait construit et qu'il avait cédé au roi en 1513. Ceux-ci y voyaient une concurrence inadmissible, une violation du monopole auquel ils prétendaient. A une date non précisée, sans doute vers 1515-1516, une expédition partie de Santa Cruz atteignit ce port situé à environ quatre-vingts kilomètres au nord et aboutit à la capture de deux «commerçants chrétiens» et de leurs marchandises.¹⁶⁹ Au sud de ce point, à deux heures de navigation

¹⁶³ Sur la famine de 1521 v. le témoignage de RODRIGUES, B., *Anais...*, t. I, pp. 326-329 et 368. ROSENBERGER, B. et TRIBL, H., «Famines et épidémies au Maroc aux XVI^e et XVII^e siècles», *Hesperis-Tamuda*, t. XIV, 1973, pp. 119-146.

¹⁶⁴ En fait on peut douter qu'il ait encore eu les moyens de faire respecter ses prétentions, sinon de façon velléitaire et épisodique.

¹⁶⁵ *España...*, t. II, doc. VII, p. 13.

¹⁶⁶ CENIVAL P., et MONOD, TH., *Description de la côte...*, pp. 36-37: *E no anno de 1507 ho alcaide que estaua nesta cidade fez hua conspiraçom com o duque de San Lucar...*

¹⁶⁷ *S.I.H.M.*, *Espagne*, t. I, doc. CXXVIII, p. 386, Enquête sur le trafic avec le Maroc, Cadix 28 mars 1550.

¹⁶⁸ RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. II, doc. LIII, p. 106.

¹⁶⁹ CENIVAL, P. DE, *Chronique de Santa Cruz du Cap de Gué*, 1934, pp. 36-37. Tant cette distance paraît grande on peut penser qu'il s'agit peut-être d'une confusion avec Tarkoukou, beaucoup plus accessible.

selon Duarte Pacheco Pereira, on trouve Zebedique où pourraient mouiller une douzaine de navires de 60 tonneaux.¹⁷⁰ Bien que le lieu soit porté sur la carte de Juan de la Cosa, orthographié *Zevédze*, et représenté par une indentation assez profonde immédiatement au nord du cap Ghir, et que la probabilité d'une fréquentation au moins irrégulière soit assez forte, aucun document ne permet de l'attester.

Plus près de Santa Cruz se trouvent d'autres mouillages, petites criques ou plages, considérés par les responsables de cette place comme autant de concurrents insupportables, repaires de trafics illicites. A Tarkoukou surtout, les bateaux de Cadix, qu'ils appartiennent à des Génois ou à des Andalous, sont très assidus au début du XVI^e siècle.¹⁷¹ Cinq marchands de Cadix sont venus à Santa Cruz en 1516 mais, rebutés par des droits de douane trop élevés (de 20 %), ils sont retournés à *Taracuco onde sempre estam, que estes sam os propeos moradores de Taracuco e a alguinas vezes que lla fuy a correr elles estavam ay*.¹⁷² Les Portugais et leurs alliés marocains y vont faire de fréquentes incursions.¹⁷³ A l'issue de l'une d'elle ils s'emparent de la cargaison d'un navire, des *bordates*, tissus très demandés localement et qu'ils n'arrivent pas à se procurer au Portugal en dépit de leurs demandes répétées. L'incident révèle en fait la faiblesse de la position des *feitores* de Santa Cruz face à la concurrence andalouse: non seulement ils sont mal approvisionnés, mais les droits de douane exigés des indigènes qui viennent au comptoir constituent un obstacle qui n'existe évidemment pas dans les endroits sous la domination des Sa'diens. En outre, on sait par ailleurs que c'est à Cadix que le Portugal se fournit en tissus pour son commerce au Maroc: cotonnades comme ces *bordates*, draperies des Flandres ou d'Angleterre, celles-ci de qualité inférieure, moins chères, sous forme de petites pièces (appelées *quartilhas*), s'écoulent bien.¹⁷⁴ Tout près de Santa Cruz, à *Tamarague* (aujourd'hui Tamrakht), dans un lieu où Lopes de Sequeira avait aussi tenté de s'établir¹⁷⁵ et en avait été chassé, des Andalous abordent également: on trouve là en 1513 Martin de Haya et d'autres Gaditans. Mais contrairement à ce qu'une erreur de lecture de la date - erreur rectifiée par la suite - a pu faire croire, il n'y a pas de marchands de Cadix à Santa Cruz en 1510: le document date de 1550, il n'y a aucun doute.¹⁷⁶ A ce moment là

¹⁷⁰ RICARD, R., *La côte atlantique du Maroc*, p. 250.

¹⁷¹ G. de Gois, *Cronica do felicissimo rei D. Emanuel*, IV, 21 et S.I.H.M., *Portugal*, t. I, doc. CVIII, pp. 564-565, Lettre d'A. Rodrigues et Fr. Fernandes à D. Manoel, Santa Cruz 4 juin 1514: *fomos aysualos como vnyham a Taracuco dous navios ou tres carregados de roupa*. A leur arrivée, les Portugais trouvent une caravelle déjà déchargée et *e o mercador em terra que se chama Francisco de Minho, de Calez*.

¹⁷² S.I.H.M., *Portugal*, t. II, doc. VI, p. 28, Lettre de Fr. de Castro au roi D. João III, Santa Cruz, 19 août 1516.

¹⁷³ *Ibidem* et *Portugal*, t. I, doc. CVIII, pp. 564-565, t. II, doc. XXXVI, pp. 128-129, Lettre du caïd Melek à D. Manoel, Santa Cruz, 30 jul. 1517. D. DE GOIS, *Cronica do... rei D. Emanuel*, IV, 51, trad. RICARD, R., *Les Portugais au Maroc*, p. 215. CENIVAL, P. DE, *Chronique de Santa Cruz*, pp. 34-37. FIGANIER, J., *Historia de Santa Cruz*, pp. 89-90, 92-93.

¹⁷⁴ Sur ce point v. la lettre d'A. Rodrigues et Fr. Fernandes à D. Manoel, Santa Cruz 24 déc. 1513, S.I.H.M., *Portugal*, t. I, doc. LXXXVI, p. 470: *ho mais que eles (os Mouros) gastam sam bordates e quartilhas*, et les auteurs de la lettre ajoutent: *e asy prafa*. V. ci-dessous.

¹⁷⁵ CENIVAL, P. DE, *Chronique de Santa Cruz...*, pp. 22-25.

¹⁷⁶ S.I.H.M., *Portugal*, t. I, doc. XLII, p. 256-257, Lettre d'I. Martins au roi D. João III, Lisbonne 10 novembre 1510 (en réalité 1550: la correction est faite T. IV, doc. CIX, p. 405, avec celle du nom de l'auteur de la lettre, I. Nunes (Gato). Beaucoup d'auteurs insuffisamment attentifs se sont laissés abuser.

le sucre est effectivement très attractif, ce qui n'est pas le cas en 1510.¹⁷⁷ La prise de Santa Cruz par les Sa'diens, en mars 1541, lui a donné un grand élan par l'ouverture aux marchands espagnols, génois et français d'un excellent port, débouché d'une riche région devenue le siège d'un pouvoir qui ne cachait pas ses ambitions. Pour les réaliser il fallait développer les échanges avec l'Europe, s'y procurer ce que les Portugais voulaient empêcher d'entrer au Maroc, comme des armes ou des produits d'intérêt stratégique, bois, salpêtre, soufre etc. ou voulaient, en gardant le monopole des marchandises licites, les vendre à des prix très élevés.¹⁷⁸ A la différence des Français et, plus tard, des Anglais, les Espagnols n'étaient pas très intéressés par le sucre puisqu'il était produit aux Canaries et dans le Levant ou à Grenade. Il est peu probable également qu'ils aient cherché à se procurer du cuivre, car la Péninsule, à la différence de la France, n'en est pas dépourvue. Les esclaves, dès le moment où les Sa'diens ont établi leur autorité sur la région et y ont fait régner l'ordre, n'ont plus été proposés aux marchands chrétiens sur la côte. C'est plus au nord, à Azemmour, et à l'occasion de la terrible famine de 1521 que le commerce des hommes a pris une ampleur incroyable.¹⁷⁹ Il semble que le Sous restait très fréquenté parce qu'il offrait des produits variés et à des prix intéressants, et aussi parce que les Andalous, ainsi que leurs associés les Génois, y étaient bien installés depuis longtemps, y avaient leurs correspondants, connaissaient bien le marché. En 1532, les gens de Jerez se défendent de faire de la contrebande à Tarkoukou et Tafatna, mais reconnaissent fréquenter ces ports où les marchands indigènes, juifs et musulmans, à la différence de Santa Cruz ne paient pas de droits de douane.¹⁸⁰ Deux ans plus tard, le capitaine de Santa Cruz dénonce à son roi leur présence malfaisante dans la région: ils renseignent le Chérif, le persuadent d'interdire son territoire aux marchands portugais et juifs et apportent des produits interdits.¹⁸¹

Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, et encore au XVII^e, les relations entre l'Andalousie et cette région ont été importantes. Parmi les personnes interrogées en 1550 à Cadix sur le trafic avec le Maroc, l'un déclare avoir une bonne connaissance *del cabo de Aguer e de todos sus puertos*.¹⁸² En 1550, des Castillans ont une factorerie au *Cabo de Gué*, dans la ville même.¹⁸³ A la suite de l'interdiction du commerce promulguée par Charles Quint, cette même année, il fallut envoyer là une dizaine de navires pour rapatrier les marchands espagnols, leurs fac-

¹⁷⁷ A cette date les Sa'diens ne dominent pas encore le Sous. Voir sur le début des plantations de canne: Diego de Torres, *Relacion del origen y sucesso de los Xarifes y el estado de los reinos de Marruecos, Fez y Tarrudante*, éd. GARCÍA ARENAL, M., 1980, pp. 66, qui date la prise de Taroudant et le début des plantations autour de cette ville de 1516, et p. 110 où il fait de la prise de Santa Cruz une nécessité économique pour l'exportation du sucre.

¹⁷⁸ Cette politique, faute de moyens suffisants, a échoué. Elle a suscité de la part des pouvoirs marocains, Wattasides et Sa'diens, la même réaction: l'appel à des concurrents du Portugal.

¹⁷⁹ V. ci-dessus, p. 6 et notes 45 à 51, p. 16 et n. 163.

¹⁸⁰ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. VI, pp. 53-56, Lettre de la ville de Jerez à Charles Quint, 10 mai 1532.

¹⁸¹ S.I.H.M., Portugal, t. II, doc. CXX, p. 484, Lettre de S. Gonçalves da Costa au roi D. João III, 15 sept. 1534: *Estes atysos todos, Senhor, ven dos mercadores de Cales, que aquy tem aos seus portos, ho cuall he muito desseruço de V. A. e asy de Deos, peias cousas defesas que trazem a esta terra.*

¹⁸² S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. CXXVIII, pp. 386-389, enquête sur le trafic avec le Maroc, Cadix 28 mars 1550 (réponse de A. Nunes).

¹⁸³ S.I.H.M., Portugal, t. IV, doc. CIX, p. 406, Lettre d'I. Nunes (Gato) au roi D. João III, Lisbonne 5 nov. 1550 (date corrigée).

teurs et leurs biens: ceci montre clairement qu'ils étaient nombreux et bien installés dans la région, non seulement à Santa Cruz mais à Taroudant.¹⁸⁴

X. STRUCTURE DU COMMERCE

Dans les conceptions d'un temps où la crainte de manquer dominait les esprits, il apparaissait que la fonction des marchands était d'aller se procurer, parfois très loin, ce qui faisait défaut dans leur pays. Pour obtenir ces produits désirables, ils ne devaient pas le priver du nécessaire, métaux précieux, grains, etc. à moins qu'il n'y en ait eu surabondance. Dans cette perspective accumulative, il faut commencer par examiner les importations du Maroc en Andalousie.

En plusieurs occasions les villes d'Andalousie ont fait acheter du blé au Maroc et les marchands chargés de l'opération ont même obtenu l'autorisation de sortir de l'argent monnayé pour le payer. C'est l'insuffisance des récoltes qui explique ce commerce inhabituel, puisqu'en général l'Andalousie se suffit largement et même est exportatrice. Ce qui s'est passé en 1468-1469, en 1486, s'est reproduit en 1502-1503,¹⁸⁵ et en 1505 où, de nouveau et en dépit de l'interdiction du commerce avec les Musulmans prononcée le 25 juin, l'autorisation est donnée en juillet pour acheter du blé dans le royaume de Fès et sortir dans ce but 3.000 marcs d'argent.¹⁸⁶ Les préparatifs militaires à l'origine de l'interdiction du commerce concernaient Mers el-Kébir et les précautions pour en garder le secret pouvaient ne pas s'étendre jusqu'à la côte marocaine. En 1540, la Péninsule connut une nouvelle disette et on vit un facteur de Séville, Diego de Baeza, qui négociait l'achat de blé à Tétouan au grand déplaisir du représentant du roi de Portugal, Bastião de Vargas qui voyait en lui un concurrent gênant.¹⁸⁷

L'or, parmi les produits qu'on peut tirer d'Afrique du Nord, exerce une très forte attraction et passe pour très important. Qu'en est-il, dans nos documents du moins? En 1471, le duc d'Arcos a volé, entre autres choses, aux marchands de Jerez revenus de Berbérie, *muchas contias de oro de Tival*.¹⁸⁸ Comment être sûr que cet *or de Tivar* provient du Maroc? En 1482, l'or est cité dans les produits que rapportent les marchands de Berbérie, sans qu'on puisse avoir idée de la quantité.¹⁸⁹ Les marchands de Lepe qui avaient envoyé la caravelle *Santa María*

¹⁸⁴ S.J.H.M., Espagne, t. I, doc. CLX, pp.464-465, Lettre de Maximilien et Marie à Charles Quint, 1er sept. 1550.

¹⁸⁵ SANZ ARIZMENDI, *Índice del Tombo de los Reyes Católicos*, t. VI, fol. 161 v°: *carta al Conde de Cifuentes... sobre el pan de Mazagán*, 7 mars 1503, t. VI, fol. 180 v°, *Cédula para sacar cierta moneda de plata para comprar pan en Africa*, 5 mai 1503, t. VI, fol. 211 v°, *Cédula para que envíen dos personas a comprar pan a Berberia*, 4 sept. 1503.

¹⁸⁶ *Índice del Tombo...*, t. VI, fol. 293 v°, *Carta al Concejo de Sevilla para sacar 3.000 marcos de plata para comprar pan en Fez* (il faut comprendre au royaume de Fès), t. VI, fol. 320 r°, *Carta... para que cesen los tratos con los Moros*, 30 juin 1505. OTTE, E., *El comercio exterior...*, p. 228, dit que Séville affrêta une nave trianera para cargar pan en Mazagán et qu'une autre nef, de retour des Canaries, traeria en la vuelta trigo del Cabo de Aguer, information surprenante, car le Sous est généralement déficitaire, et donnée sans référence.

¹⁸⁷ S.J.H.M., Portugal, t. III, doc. LXXIV, p. 255, Lettre de Bastião de Vargas à D. João III, Fès, 24 août 1540.

¹⁸⁸ A.M.S., *Actas Capitulares*, août-sept. 1471, VIII-31, fol. 28-29, cité par MONTES ROMERO-CAMACHO, I. *Algunos datos...*

¹⁸⁹ RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. II, doc. IX, p. 17.

la Bella vers Azemmour avant 1494 comptaient rapporter aussi de l'or. Mais voici un élément plus précis, en 1513 des marchands de Cadix, et parmi eux Martin de Haya justement, sont repartis de Tamrakht avec 2.000 *melicaes*.¹⁹⁰

Un mémoire de Cadix, de 1518, parle de 200.000 ducats en or chaque année.¹⁹¹ Ce n'est sans doute pas un hasard si ensuite les informations viennent à manquer: les Sa'diens sont les maîtres du Sous et veillent certainement à empêcher sa sortie,¹⁹² sans parvenir probablement, comme on le voit à la fin du XVI^e siècle, à l'annuler totalement.

Le plus souvent les commerçants andalous s'intéressent aussi à d'autres sources de gains. Le mémoire de 1518 faisait état aussi de 10.000 quintaux de cire et 100.000 peaux de bœufs apportés chaque année. Martin de Haya avait embarqué à Tamrakht *muyta cera e courama*. Les Rois Catholiques, dans le sauf-conduit qu'ils accordaient en 1482, citaient, outre l'or, la cire et les cuirs, le cuivre,¹⁹³ l'indigo et *otras mercaderias*.¹⁹⁴ Des mémoires fournis à l'Empereur en 1552 confirment l'importance de la cire (*cera en mucha cantidad*), des cuirs, et particulièrement des peaux de chèvres (*cabrunas al pelo en mucha cantidad*), les cuirs de bœufs sont en plus petit nombre; viennent ensuite l'indigo et les dattes, productions du Maroc présaharien, de la vallée du Draa en particulier, les amandes, les câpres, du sucre provenant presque à coup sûr du Sous, des plumes (probablement d'autruches), *otras cosas menudas de goma y myel y sebo y otras cosas semejantes*.¹⁹⁵ On sait, en effet, quelle était l'importance en Andalousie, et particulièrement à Séville, du travail de la cire et de la tannerie.¹⁹⁶ L'impression que donne cette énumération est que la plupart de ces produits viennent du sud, ont été achetés probablement dans le Sous. Horozco donne pour Cadix à la fin du XVI^e siècle une liste assez longue: *Lo mas que se trae de Berberia dexando la cera es almendra, azucar, dátils y tamaras, excelentissima fruta, lino, garico, anís, ambar, alfombras, esteras de junco, monas, poca miel, gruesas i sabrosas bellotas mayores que las de Castilla, muchas cabrunas, cueros curtidos i al pelo, cordovanes, tafilettes, fileles, albornozes, mui curiosas bolsas de cuero para traer dinero, para el arzon i para enfriar agua i acciones mui finas para caballos*.¹⁹⁷ On est un peu surpris de trouver dans cette énumération des objets produits également en Espagne comme les amandes, les fruits secs, l'anis, le miel, les glands doux, les peaux de chèvres et, à plus forte raison, les cuirs *cordovanes*. C'est qu'ils sont de meilleure qualité, comme les fruits ou les *bellotas*, ou peut-être moins chers. Les cuirs, crus ou tannés (*tafiletes* et *fileles*, ce qui paraît la même chose: cuirs du Tafilalt ou à la façon du Tafilalt),¹⁹⁸ ont toujours de l'importance. Les tapis, les

¹⁹⁰ Portugal, t. I, doc. LXXXVI, p. 470, Lettre de A. Rodrigues et Fr. Fernandes au roi D. Manoel, Santa Cruz 24 déc. 1513.

¹⁹¹ A. G. S., *Diversos de Castilla*, leg. 9, n.° 11, cité par SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz*, p. 113.

¹⁹² Selon João Affonso: *o Xarife tem pesto promataga (i. e. pragmatica) que, so pena de morte, nam posam de sua terra tirar ouro*. S.J.H.M., Portugal, t. III, doc. LXIII, mémoire de J. Affonso au Tribunal de Conscience sur le commerce avec Marrakech, Safi 25 sept. 1539.

¹⁹³ Ce qui étonne évidemment, mais pourrait s'expliquer par les circonstances, le besoin de ce métal accru par les nécessités de la guerre de Grenade?

¹⁹⁴ España..., t. II, doc. IX, p. 17.

¹⁹⁵ S.J.H.M., Espagne, t. II, doc. XVII, pp. 52-53, Liste de marchandises (1552) et doc. XVIII, p. 54, Mémoire relatif au commerce entre l'Espagne et la Berbérie (1552).

¹⁹⁶ OTTE, E., *El comercio exterior...*, pp. 224-225.

¹⁹⁷ HOROZCO, G. DE, *Historia de la ciudad de Cádiz*, IV, 6, p. 177.

¹⁹⁸ Ce sont des peaux de chèvres tannées avec le *lakout*, une galle du tamaris, qui les colore en rose.

nattes de jonc et les burnous gardent un attrait qui peut s'expliquer par le récent passé musulman. À côté d'une matière première comme le lin, on trouve de l'ambre, que la région de Massa est réputée fournir en abondance: il s'agit d'ambre gris.¹⁹⁹ Les guenons sont une curiosité, mais il faut se souvenir que le commerce des animaux exotiques avait depuis la fin du Moyen-Âge une certaine importance.²⁰⁰ Le sucre étonne, quand on sait que les Canaries en produisent ainsi que le Levant et Grenade; mais il semble y avoir eu un déclin de leurs productions en même temps qu'une augmentation de la demande, de sorte que l'appel au sucre marocain s'explique, surtout si l'on considère que la production américaine n'avait pas encore pris l'importance qu'elle allait avoir par la suite.²⁰¹ Les Pardos, marchands de Burgos établis à Santa Cruz en 1550, avaient fait avec le Chérif sa'dien un contrat de 600.000 cruzados par lequel ils avaient tout le sucre et d'autres marchandises.²⁰² On ne sait ce qu'il est advenu de ce contrat, du fait de la prohibition édictée par Charles Quint, puisque les Castillans qui se trouvaient dans le Sous, obligés de le quitter, ont été rapatriés sur des navires envoyés tout exprès les chercher avec leurs biens à la fin de l'année 1550. Il faut noter, toutefois, que les Pardos avaient des facteurs français, ce qui est à mettre en relation avec leurs activités en France où, probablement, ils importaient du sucre, ainsi que dans les Flandres.²⁰³

Le commerce des hommes, s'il a décliné, n'a jamais dû cesser. L'achat à des Musulmans est devenu très rare, sauf peut-être lors de la terrible crise de 1521, mais des captifs ont pu être vendus par les Portugais qui en faisaient, de moins en moins il est vrai, autour des places-fortes qu'ils occupaient. Le rachat de prisonniers espagnols a pris, dans le courant du XVI^e siècle, une importance grandissante et pourrait bien représenter en valeur une des premières «importations». Il était, en effet, difficile d'échapper aux contraintes humaines, morales et politiques qu'imposait la libération des gens de tous âges et de toute condition enlevés en mer ou sur les côtes de la Péninsule. L'étude de ce commerce, car c'en était un,²⁰⁴ mériterait à elle seule un long développement qui ne peut trouver place ici.

Comme les exportations au Maroc avaient aux yeux des contemporains moins d'importance que les importations, les sources ne sont pas très abondantes sur ce point. Les prescriptions de l'Eglise, maintes fois réitérées par le pouvoir monarchique, prohibaient absolument la vente aux Musulmans d'armes et de tout ce qui pouvait servir à en fabriquer. En période de guerre l'interdiction s'étendait aux vivres. Par ailleurs, les souverains voulaient empêcher, comme nous l'avons vu, la sortie des métaux précieux, monnayés ou

¹⁹⁹ JEAN LÉON L'AFRICAIN, *Description*, p. 89 (Massa): «Sur le bord même de la mer, on trouve de l'ambre de première qualité».

²⁰⁰ L'ambassade française au Maroc en 1533 a rapporté différents animaux pour le roi François Ier: *S.I.H.M., France*, t. I, doc. VIII, p. 41.

²⁰¹ C'est exactement dans ce contexte, pour eux très favorable, que les Sa'diens ont pu développer la culture de la canne et la fabrication du sucre dans le Sous puis au nord de l'Atlas, vers Chichaoua et l'oued Qsob. Voir BERTHIER, P., *Les anciennes sucreries au Maroc*, pp. 221-223, 254-265.

²⁰² *S.I.H.M., Portugal*, t. IV, doc. CIX, p. 405, Lettre d'I. Nunes au roi, Lisbonne 10 nov. 1550 (et non 1510 comme elle est datée t. I, doc. XLII, pp. 256-258).

²⁰³ MOLLAT, M. *Le commerce maritime normand*, 1952, p. 248 (un Pardo à Rouen) et p. 510, note 229 (traces de la famille Pardo à Bruges). V. aussi *S.I.H.M., Portugal*, t. IV, p. 407, note 1.

²⁰⁴ Comme l'a bien montré LÓPEZ DE COCA, J. E., *Esclavos, alfaquiques y mercaderes...*, pp. 275-300.

non. La liste des produits interdits pouvait être plus ou moins étendue, et la vigilance dans l'application des édits variait selon la conjoncture. La Castille ne semble jamais avoir pratiqué de la même façon que l'Aragon qui faisait payer une taxe pour autoriser la sortie des *cosas vedadas*.²⁰⁵ Nous laisserons la question de la contrebande qui, dans notre documentation est souvent évoquée mais rarement attestée, pour nous en tenir au commerce licite.

Depuis longtemps déjà, dans les ventes au Maghreb, les tissus tenaient la première place et ils l'avaient encore, semble-t-il. En 1492, le navire de Fernando del Castillo attaqué et pillé dans le port de Sancti Petri, était chargé de toile de lin, de soieries, de drap et d'autres marchandises, en tout pour 40.000 maravédís, qu'il devait aller porter à Arzila.²⁰⁶ A peu près au même moment, la *Santa Maria la Bella* emportait de Lepe vers Mazagan du drap et de la toile (*paños, lienzos*). En 1503, Antonio de Torres avait fait parvenir à son *criado*, à la tour de Santa Cruz de Mar Pequeña, *cierta mercadería de paño, latas y esbordates*, mais seulement en petites quantités et à titre d'essai.²⁰⁷ C'était encore des *bordates* que les marchands de Cadix avaient apportés à Tamarakht en 1513.²⁰⁸ Lorsqu'en 1518 la ville de Cadix insiste sur le fait qu'elle n'exporte que des tissus qui proviennent de l'extérieur du royaume et tels qu'ils ne peuvent s'y écouler, c'est probablement à ces cotonnades qu'elle fait allusion, peut-être aussi à des tissus de laine assez bon marché, de fabrication anglaise, dont il est très souvent question dans les documents portugais.²⁰⁹ Il arrive en Andalousie des tissus des Flandres, d'Angleterre, de France, de Bretagne, par de nombreux navires en provenance de ces pays.²¹⁰ Cadix est un lieu de redistribution vers le Maroc. En 1510, Estevão Vaz, qui soumet à D. Manoel un plan pour prendre en main le commerce du drap anglais, dit bien que de grosses quantités parviennent à Cadix et dans d'autres lieux du royaume de Castille, d'où on les apporte à Safi et dans d'autres endroits de la côte, et il propose pour court-circuiter l'intermédiaire andalou de se pourvoir directement à Londres, en y installant un facteur.²¹¹ Un peu plus tard, Nuno Gato, le *contador* de Safi, dans l'attente de 3.000 *bordates* en provenance de Cadix, a vendu les mille qu'il a reçus.²¹² Il n'est pas dit que ce chargement serait apporté par un navire espag-

²⁰⁵ *Cosas vedadas en 1381*, éd. CABANES PECOURT, D., 1971. *Cosas vedadas en 1393*, éd. FERRER NAVARRO, R., 1975. *Cosas vedadas en 1404*, éd. HINOJOSA MONTALVO, R., 1972. *Cosas vedadas en Castellón desde 1412 a 1418 y 1422*, éd. P. López Elum.

²⁰⁶ SÁNCHEZ HERRERO, J., *Cádiz...*, p. 111.

²⁰⁷ RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. II, doc. LXI, p. 117.

²⁰⁸ S.J.H.M., *Portugal*, t. I, doc. LXXXVI, p. 470. Cf. doc. LVII, p. 332, Lettre d'H. Gonçalves (*feitor*) à D. Manoel, Safi 18 juin 1512: *esta (bordates) he a principall mercaderia desta terra*. Il faut ajouter ainsi que les petites pièces de drap: v. note suivante.

²⁰⁹ Les pièces de petite dimension (*quartilhas, peçetas, anseles*) sont particulièrement demandées. V. par ex. S.J.H.M., *Portugal*, t. I, doc. VI, p. 43, quittance pour Lopo de Azevedo, 7 mai 1499; doc. XXVIII, p. 147, Lettre de João Lopes de Alvim et Cr. de Almeida à D. Manoel, Safi 25 déc. 1507; doc. CVIII, p. 563, Lettre d'A. Rodrigues et Fr. Fernandes à D. Manoel, Santa Cruz 14 juin 1514; doc. CXXI, p. 613, Lettre des mêmes à D. Manoel, 11 sept. 1514.

²¹⁰ PÉREZ EMBID, F., «Navegación y comercio en el Puerto de Sevilla en la Baja Edad Media», *Anuario de Historia Económica y Social*, t. II, 1969, pp. 69-116. LADERO QUESADA, M. A., *Almojari-fazgo sevillano...*, op. cit.

²¹¹ S.J.H.M., *Portugal* doc. XXXVI, p. 223-225, Lettre d'Estevão Vaz au roi D. Manoel, Lisbonne 27 févr. 1510.

²¹² S.J.H.M., *Portugal*, t. I, doc. LVII, p. 331, Lettre d'Heitor Gonçalves au roi D. Manoel, Safi 18 juin (1512).

nol, mais il est évident que les marchands de cette ville ou d'Andalousie sont très bien placés pour venir écouler au Maroc ces tissus. Le monopole que prétendent ériger les Portugais les gêne, c'est pourquoi ils essaient de s'en affranchir lorsqu'ils le peuvent.

Les mémoires de 1552 sur le commerce de Berbérie confirment la place des tissus: *paños de todas suertes*, parmi lesquels figurent les draps teints d'Angleterre, *paños villajes de Ynglaterra de colores*, et les toiles des Flandres et de France, *lençeria de Flandes y Francia*. Il faut noter aussi, à cette date, parmi les tissus de provenance étrangère ceux de l'Inde portugaise, *lençeria y ropa de la Yndia de Portugal*, ce qui révèle le délabrement du système économique que le Portugal avait voulu instituer. La présence de tissus fabriqués dans le royaume est peut-être un fait nouveau: *paños amarillos y colorados y de otras colores de los que se labran en Castilla...*, *velartes azules de las que se labran en Castilla*. Ils sont susceptibles de concurrencer les produits anglais, et donneraient à penser qu'on a pris la mesure de l'intérêt du marché marocain en essayant de satisfaire ses goûts.²¹³ Les bonnets sont une autre production, de Tolède notamment, qui trouve un grand débouché au Maroc: *bonetes muços y sencillos de grana de Toledo y algunos bonetes negros*. Peu de noirs, car cette couleur est réservée aux Juifs. Dernier point à relever, on vend aussi de l'écarlate, de la *grana*, dont l'origine n'est pas donnée, pour la teinturerie très importante à Fès.²¹⁴ Horozco, à la fin du siècle, met encore en première position les tissus, de laine ou autres (*paños*). Les toiles fines de l'Inde viennent ensuite avec les pierres précieuses de même provenance, ce qui n'est pas pour étonner car il y a depuis très longtemps un goût pour les pierreries dans le monde musulman.²¹⁵ A cette date, le Portugal étant annexé, la place des tissus de l'Inde surprend moins que précédemment. Les bonnets d'écarlate, malgré la concurrence française et anglaise, restent, selon cet auteur, un quasi monopole espagnol.²¹⁶ C'est que les habitants du Maroc, les citadins surtout, sont habitués de longue date à ce produit d'Al-Andalus et restent fidèles à leurs habitudes de consommation.²¹⁷

Très occasionnellement, ou dans des régions qui souffrent d'un déficit permanent, les Espagnols ont vendu des céréales. A la Mar Pequeña, avant de tenter la vente des tissus, on proposait de l'orge et des vivres, *cevada y algunos otros mantenimientos*.²¹⁸ Une dénonciation de 1509 montre que ce commerce a continué.²¹⁹ Il est évident qu'il pouvait rapporter gros lors des disettes qui se produisaient périodiquement, et comme tous les trafics interdits.

²¹³ Sur les caractéristiques du marché marocain des tissus voir p. ex.: S.I.H.M., *Portugal*, t. I, doc. XXXVI, p. 224 et doc. LXXXVI, p. 472.

²¹⁴ S.I.H.M., *Espagne*, t. II, doc. XVII, pp. 52-53 et XVIII, pp. 54-55. La *grana* est un des produits qu'on exportait au Maghreb à la fin du XV^e siècle: LAJERO QUESADA, M. A., *Unas cuentas*, p. 92.

²¹⁵ N'oublions pas qu'Alfonso X a fait traduire de l'arabe un traité sur les pierres. Références éparées à ce commerce dans les documents portugais.

²¹⁶ HOROZCO, G. DE, *Historia de Cádiz*, IV, 6, p. 177.

²¹⁷ Ce point est noté par beaucoup d'auteurs comme une caractéristique dont les commerçants doivent tenir compte. Cette évidence pouvait se constater il y a peu encore.

²¹⁸ RUMEU DE ARMAS, A., *España...*, t. II, doc. LXI, p. 117.

²¹⁹ *España...*, t. II, doc. XCII, p. 192. López Sánchez de Valenzuela dénonce Juan Ortiz de Zárate et Juan de Añez: *tubieron maña que un Diego de Bilbao sacase de la dicha ysla un navio cargado de pan e lo llebo a lo vender a la Berberia, a los moros, no aviendo que comer en la dicha ysla* (une des Canaries).

De même, il est certain que, malgré les interdictions, une source très importante de profits a été l'importation au Maroc d'argent, monnayé ou non. C'est une opération interdite, sauf les exceptions signalées plus haut, donc probablement clandestine, qui tire parti de la surévaluation de l'argent dans ce pays. Le rapport or/argent y est de 1/8 au début du XVI^e siècle.²²⁰ Le facteur portugais de Santa Cruz écrit en 1513: *se ganham quatorze por cento em lhe dar a prata polo ouro*, et déplore de ne disposer que de sommes minimes pour réaliser ce type d'opérations.²²¹ Un peu plus tard, il réclame *dinheiro... pera trocar por ouro*, *em que me parece que se ganha tanto como nos bordates e mais certo*.²²² N'obtenant pas satisfaction, il insiste: *Vosalteza...nos devia mandar aqui dozentos ou trezemos mill reaes aporpiados pera yso, porque cada dia do mundo vem aqui xeques e mercadores principaes d'esta terra e trazem ouro pera trocar por prata, e avemos grande vergonha de dizer que ha nom temos*.²²³ On voit que la sollicitation des Marocains était très forte et la réponse du dispositif commercial étatique portugais insuffisante: il y avait pour les marchands indépendants une place fort lucrative à prendre. Dans un mémoire de septembre 1539, João Affonso dénonce l'importante hémorragie de métal blanc vers les terres du Chérif, il en rend responsables les marchands castillans et français qui se rendent nombreux à Marrakech, c'est à dire dans le «royaume de Marrakech», ainsi appelait-on alors le territoire soumis aux Sa'diens. Bientôt, concluait-il avec une évidente exagération, il n'y aura plus d'argent en Castille et au Portugal. En échange les marchands rapportent des dattes et des peaux puisqu'il est devenu impossible d'avoir de l'or. On est un peu étonné de ces marchandises de retour, car elles sont de peu de valeur. L'auteur du mémoire ne veut-il pas démontrer par là à ses interlocuteurs du Tribunal de Conscience que la fuite de l'argent est d'autant plus injustifiable, condamnable? En dépit de la peine de mort dont les contrevenants étaient menacés par le Chérif, la sortie d'or du Maroc a pu continuer. On est sûr qu'à la fin du XVI^e siècle, des marchands anglais revenaient avec des pièces d'or dissimulées dans leur cargaison, notamment dans des caisses de sucre.²²⁴ Il serait étonnant qu'entre 1513 –où Martin de Haya et d'autres marchands de Cadix obtenaient de l'or, ce que le facteur portugais de Santa Cruz regrettait de ne pouvoir faire²²⁵ et le règne d'Ahmed al-Mansour, ces pratiques n'aient pas continué, tant elles étaient profitables.

Il en était d'autres qui l'étaient tout autant ou plus et qui paraissaient encore plus répréhensibles, c'est la vente des armes aux Musulmans. Les accusations portugaises se répètent pendant toute la première moitié du XVI^e siècle.

²²⁰ Selon Mohammed Allaoui (communication au Colloque «Le Maroc et l'Afrique au début des temps modernes», Marrakech, 23-25 octobre 1992).

²²¹ *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. LXXXVI, p. 473, Lettre d'A. Rodrigues et Fr. Fernandes, Santa Cruz 24 déc. 1513.

²²² *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. CVIII, p. 566, Lettre du 4 juin 1514.

²²³ *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. CXXI, p. 615, Lettre du 11 sept. 1514.

²²⁴ *S.I.H.M., Angleterre*, t. I, doc. XXXVIII, p. 93, requête de marchands trafiquant au Maroc au Conseil Privé, 25 avril 1567: *good quantitie of colloryd and dressid clothes of this realme wer carryd thither... and for returne, brought from them (sic) into this realme... sugers, dates, almonds, but also, for a secrett treasure, greate quantitie of fyne golde of the coynge of that countrey*. Cf. doc. CLXXIII, p. 466, requête de marchands trafiquant au Maroc, (avant le 15 juil. 1585): *our returne, the princippall being gold, as it is well knowne*. V. aussi doc. CLVI, p. 420, requête de marchands. (juin 1583) où il est question de pièces d'or dissimulées dans une cargaison de sucre.

²²⁵ *S.I.H.M., Portugal*, t. I, doc. LXXXVI, p. 472.

cle, suivies d'énergiques dénégations andalouses.²²⁶ Rien ne peut être prouvé, mais il est bien certain que la puissance de l'armement des Sa'diens qui est révélée en 1541, au moment de l'assaut contre Santa Cruz, ne peut guère s'expliquer que par un recours à des fournisseurs extérieurs au domaine limité qui était alors le leur. On peut penser à une aide turque, mais il faut certainement envisager l'intervention de trafiquants chrétiens. Les Génois encourent le soupçon,²²⁷ or ils viennent le plus souvent des ports andalous, où ils sont étroitement associés à des marchands locaux. Le dossier de la contrebande est délicat et constituerait à lui seul un important sujet: il est impossible, répétons-le, de le traiter ici.

Il paraît néanmoins avéré qu'une bonne partie des opérations effectuées entre l'Andalousie et le Maroc, particulièrement la région du Sous, relevait de ce qu'il faut bien considérer comme un trafic interlope. Au meilleur moment du commerce des esclaves vers le *Cabo de Gué*, à la fin du XV^e siècle, on a bien l'impression que certains navires au moins apportaient des marchandises de contrebande, peut-être des armes, pour acheter les malheureux qu'ils chargeaient sur leurs caravelles. Comme il y avait, on l'a vu, des gens si dénués de scrupules qu'ils n'hésitaient pas à attaquer et dépouiller leurs voisins et leurs compatriotes, on peut penser qu'ils ne reculaient pas devant les trafics les plus répréhensibles pourvu qu'ils soient profitables.

XI. CONCLUSION

On aimerait évidemment pouvoir évaluer l'importance du commerce avec le Maroc et en connaître les variations. On ne dispose que de données très fragmentaires et peu précises.

La *renta de Berberia*, élément de l'*almojarifazgo de Sevilla* représentait:

Période	Mrs.	Pourcentage
1428-1433	500.000	14,36 %
1444-1449	262.000	7,91 %
1450-1454	295.000	8,09 %
1455	300.571	6,74 %
1456-1460	300.571(?)	6,08 %
1461-1466	500.000	6,98 %

Elle ne constitue à ce moment là qu'une bien faible partie des revenus fiscaux. On serait tenté d'accuser les autorités de Séville de mensonge lorsqu'elles crient à la sensible diminution des rentrées par suite de la suppression du

²²⁶ S.I.H.M., Espagne, t. I, doc. VI, pp. 53-56, lettre de la ville de Jerez à Charles Quint: Comment auraient-ils pu importer des armes, de l'acier, du cuivre, du soufre, du fer et du salpêtre par Tarkoukou et Tafatna, alors que ces produits s'y trouvent en abondance et valent moins qu'en Andalousie.

²²⁷ Voir ci-dessus p. 5 et n. 30.

commerce de Berbérie. Mais, selon M.A. Ladero Quesada, c'est à partir de 1460 que le commerce atlantique avec l'Afrique s'est développé. Et, en effet, dans la période 1496-1503, pour laquelle on a de nouveau des données sur la *renta de Berberia*, celle-ci se monte à 598 860 mrs, représentant 54, 68% des *rentas reales*.²²⁸ Ce qui paraît signifier qu'elle a un poids plus grand dans le total, sans avoir augmenté elle-même de façon très importante. Il serait toutefois imprudent de tirer des conclusions de données aussi fragmentaires.

Vers 1550, un bref mémoire sur le commerce de Berbérie conclut par une estimation qu'on ne peut ni vérifier ni discuter: *se puede poner que valga 80 M ducados cada año lo que se lleva a Berberia, y otro tanto lo que se trae de Berberia*.²²⁹ La balance serait donc équilibrée? Le document est si général et si laconique qu'on ne peut faire fonds de ce qu'il avance.

Horozco, dans son *Historia de la ciudad de Cadiz* écrite en 1598, pouvait dire: *El mayor trato que de España se tiene en Berberia es en esta ciudad de Cadiz de adonde salen cada año hasta veinte navios que en diferentes tiempos van a los reinos de Fez y Marruecos*.²³⁰ Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que dans son ouvrage antérieur, le *Discurso del origen*, de 1591, dont il reproduit très souvent le contenu sept ans après, il parlait de 20 à 30 navires.²³¹ Dans les deux ouvrages il vante ce que Cadix rapporte aux finances royales. Dans l'*Historia* il cite *varios almojarifazgos, el de Indias y el de la Berberia cuyo valor en contado es de mas de setenta mil ducados*. Et il ajoute *ningun tiene tanta importancia como el desta ciudad*.²³² Mais dans le *Discurso* il l'évaluait de 80.000 à 1.000.000 ducats.²³³ Le fait qu'il y ait eu une baisse assez sensible dans la dernière décennie du XVI^e siècle ne nous concerne ici que dans la mesure où il illustre la variabilité, la sensibilité de ce «commerce de Berbérie» à la conjoncture. Or on sait que des difficultés étaient extrêmes au Maroc dans les dernières années du règne d'Ahmed al-Mansour: peste, famine, troubles politiques et sociaux se conjuguent pour créer des situations souvent atroces pour les hommes de ce pays.²³⁴ Inévitablement le commerce s'en ressentait. Rien de très particulier, peut-on dire, si ce n'est qu'à cette faiblesse s'en ajoutaient d'autres, structurelles: d'une part les interférences constantes du politique et d'autre part la nature même du commerce andalou qui est en grande partie une activité fondée sur la redistribution de produits d'origine étrangère.

On peut dire que les milieux d'affaires des villes en relation suivie avec le Maroc étaient très conscients de ces dangers. Ils craignaient tant les interruptions du trafic décidées par le pouvoir royal, parce qu'ils savaient que leur absence du marché marocain pouvait, si elle se prolongeait, leur faire perdre leur place au profit de concurrents étrangers. Ils refusaient le monopole des Portugais, d'autant plus que ceux-ci venaient se fournir en tissus du nord de

²²⁸ LADERO QUESADA, M. A., *Almojarifazgo sevillano*, p. 79 (tableau), et *Unas cuentas de Cádiz*, pp. 89 et 92.

²²⁹ S.I.H.M., *Espagne*, t. II, doc. XVIII, p. 55.

²³⁰ HOROZCO, G. DE, *Historia*, IV, 3, p. 157. Malgré l'unification politique réalisée par les Sa'diens depuis 1550, on continuait à parler, comme antérieurement à cette date, de deux «royaumes».

²³¹ HOROZCO, G. DE, *Discurso del origen*..., II^e partie, cap. IV, p. 140.

²³² HOROZCO, G., *Historia*, IV, 3, p. 157.

²³³ Cité par SANCHO, H., *Las relaciones mercantiles*..., pp. 114-116.

²³⁴ ROSENBERGER, B. et TRIKI, B., *Famines et épidémies*..., pp. 156-175.

l'Europe à Cadix et qu'ils continuaient, disaient-ils, à vendre tandis qu'eux ne le pouvaient pas. Toutes les interdictions leur paraissaient inspirées par le Portugal dans le but de ruiner leur commerce. En fait d'autres menaces apparaissaient: celle des Français dès les années 1530-1550²³⁵ et bientôt celle des Anglais, beaucoup plus dangereuse à long terme. Certes, des observateurs plus inclinés à voir les aspects politiques que les conséquences économiques, surtout à long terme, pouvaient se réjouir de l'embaras causé au Maroc par l'interdiction du commerce décidée en 1550. Don Luis de la Cueva, alors captif, disait que *un año que no fueron navios, estaban los moros desesperados y no sabían que era la causa, ni tenían que bestirse y el Xerife rresçivia gran daño en las rrentas que le daban los Judios y otros, que, quitándose el trato, no se les puede hazer en ninguna cosa tan daño.*²³⁶ Un autre témoignage de la dépendance du marché marocain vis à vis des importations d'Europe est donné en novembre 1550 par I. Nunes qui signale, lui, les conséquences de la fermeture des ports décidée par le Chérif: *os dias pasados, que se tolheo os portos obra de tres meses, cheguou a valer a duzya de baretes doze cruzados e o covado de pano azul quatro cruzados, e o pano de vylagem, e asym va aguora.*²³⁷ La pénurie de tissus d'importation sur le marché marocain provoquée par la décision de l'empereur, au delà de difficultés temporaires, a eu pour effet de favoriser les débuts du commerce anglais: ce n'est certainement pas un hasard s'ils datent de ce moment.²³⁸ Aussi étonnant que cela puisse nous paraître, la consommation de tissus européens, en particulier ce drap bleu fabriqué en Angleterre, était devenue importante au Maroc. La demande venait des milieux citadins et du Makhzen lui-même.

La fourniture de ce marché était un enjeu économique d'importance. Les Portugais avaient échoué dans leur tentative de s'en assurer le monopole, en grande partie à cause de la résistance de leurs voisins andalous. Or ceux-ci, au milieu du XVI^e siècle, étaient menacés par les marchands des pays fabriquant ces tissus qui, de Cadix où ils venaient jusque là en apporter, ont pu facilement être avertis de la situation et tentés, peut-être sollicités, d'aller les vendre eux mêmes au sud du Déroit, dans une zone où d'importants changements politiques venaient de se produire avec la victoire sa'dienne et le retrait portugais. Dans les suppliques adressées au pouvoir royal par les villes andalouses, Cadix principalement, la conscience du danger de la concurrence des marchands de l'Atlantique nord est très présente, et on sent une irritation devant l'incompréhension des politiques préoccupés par des questions de sécurité et de puissance militaire ou par la nécessité de calmer les hantises des autorités religieuses.

²³⁵ L'ambassade de Pierre de Piton en 1533 n'eut guère d'effets immédiats, mais inquiéta beaucoup les gouvernements espagnol et portugais. Voir *S.I.H.M., France*, t. I, doc. V, pp. 14-21, Relation de l'ambassade du colonel de Piton, doc. VI, pp. 22-39, Information faite à Evora contre le colonel de Piton accusé de contrebande de guerre.

²³⁶ *S.I.H.M., Espagne*, t. II, doc. XX, p. 59.

²³⁷ *S.I.H.M., Portugal*, t. IV, doc. CIX, p. 407, Lettre d'Inacio Nunes (Gato), Lisbonne 5 nov. 1550. Antérieurement une fermeture des ports a été effective de février à la mi-août, à cause de la situation intérieure du Maroc, et par la volonté du Chérif. Les conséquences ont été les mêmes: les gens de Fès se sont plaint que *não tinham barretes que trazer nem achazado pannos que vestir*, t. IV, doc. CIV, p. 374, Lettre de João Nunes (Barreto), Tétouan 18 octobre.

²³⁸ *S.I.H.M., Angleterre*, t. I, doc. IX, p. 14, Lettre de James Alday à Michael Lok, 1551: *The originall of the first voyage for traffique into the kingdom of Marocco in Barbarie, begun in the yeere 1551, with a tall ship called «the Lion» of London...*

Les relations commerciales entre les rivages voisins de Basse Andalousie et du Maroc atlantique paraissent sinon vitales du moins d'une nécessité indiscutable pour les deux contrées. Le commerce licite, celui dont on n'a pas à se cacher, ne représente probablement qu'une partie des affaires, et probablement pas la plus fructueuse. L'impression que donne la documentation, très insuffisante, est que les opérations les plus rentables sont celles qui, d'un côté comme de l'autre, sont officiellement interdites. Le meilleur exemple n'est-il pas cet échange d'argent contre de l'or, la sortie de l'un et l'autre métal étant prohibée par les autorités castillanes, puis espagnoles, pour le premier, et marocaines pour le second. Les accusations répétées de contrebande ne sont pas toutes sans fondement, ou destinées à justifier le monopole que le Portugal prétend instituer, mais qu'il est incapable d'honorer. Des deux côtés on viole les interdits. Vendre des coreligionnaires est une grave faute pour les Musulmans, et cependant le fait est avéré assez souvent dans les documents pour qu'on puisse penser que ce type de commerce était assez répandu, parce que fort lucratif. On en arrive à se demander si, à la fin du XV^e siècle, dans le Sous, on n'a pas troqué des armes contre des esclaves. Plus tard, la misère a pu être telle qu'on a payé les êtres humains en nourriture, on les a littéralement achetés pour une bouchée de pain.

Mais il n'y a pas que ces aspects peu reluisants. Le Maroc s'approvisionne en tissus de fabrication européenne, dont il fait une ample consommation, en Basse Andalousie, directement ou par l'intermédiaire portugais, que l'on cherche de part et d'autre à éviter quand on le peut. L'Andalousie importe des matières premières indispensables comme la cire, des peaux, de l'indigo. Elle se procure au Maroc des produits alimentaires appréciés, les uns parce qu'ils ne se trouvent pas dans le pays comme les dattes, d'autres pour leur bon marché ou leur qualité comme les amandes et les fruits secs. On a noté certains articles qui, comme les burnous, les nattes de jonc, dénotent l'attachement à des habitudes héritées d'un passé commun, et ce n'est pas le moins intéressant.

Malgré la concurrence de plus en plus forte des Anglais et des Français, ces relations de voisinage se sont maintenues, en dépit aussi des événements politiques et des calamités naturelles: c'est le signe indiscutable de leur nécessité pour les habitants de l'Andalousie.²³⁹ N'exprimaient-ils pas leur crainte d'être privés des produits de Berbérie auxquels ils sont accoutumés si l'interdiction du commerce était maintenue? Ces relations, il faut le dire, ne se limitaient pas à la côte atlantique du Maroc, même si elles étaient préférentiellement orientées vers celle-ci, pas plus que Málaga ou Carthagène ne se contentaient de commercer avec les ports de la côte méditerranéenne du Maghreb. Mais le clivage entre l'Atlantique et la Méditerranée restait, de façon globale, une réalité effective, ce qui est quelque peu surprenant.

Enfin s'il existe une coopération entre l'Andalousie castillane et le Portugal, notamment sur l'approvisionnement des places, on peut noter qu'elle n'est pas désintéressée et qu'elle n'exclut ni ne contredit une concurrence qui paraît assez vive.

²³⁹ Sur la poursuite de ces relations: LOURIDO DIAZ, R., «Los intercambios hispano-marroquies en el siglo XVIII», *Cuadernos de la Biblioteca española de Tetuán*, 1973, pp. 49-86. Id., *Marruecos y el mundo exterior en la segunda mitad del siglo XVIII*, 1989, pp. 405-418.